

**VILLE DE MAROMME**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, à la Salle Marianne,

Le Conseil municipal de la Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Sous la présidence de Monsieur David Lamiray, Maire,

Mme Hakima Chabane est désignée secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Date de la convocation : 10/01/2023**

**Sont présents : 25**

M. David Lamiray, Maire, M. Romuald Van-Huffel, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Alexandre Lefebvre, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Antoine Hardy, M. Quentin Fernandes, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, Mme Hakima Chabane, M. Cédric Patin, Mme Kimbeurlee Feray, Mme Chloé Flahaut, M. Jean-Claude Masson, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir : 8**

M. Christophe Robat à M. Romuald Van-Huffel, M. Fabrice Courel à M. Quentin Fernandes, Mme Karine Dupuis à Mme Christelle Poulain, M. Marc Ano à Mme Marie-Claude Masurier, Mme Paméla Hardier à M. Cédric Patin, Mme Jennifer Ribert à M. Didier Hardy, M. Steeve Debray à M. Alexandre Lefebvre, M. Horacio D'Almeida à Mme Isabelle Bréham.

Le quorum est atteint.

M. Lamiray demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 13 décembre 2022.

**Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

M. Lamiray invite l'assemblée à prendre connaissance des décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation.

## Délibération n° 1 : Budget primitif 2023 – Budget principal

PJ : 1

Rapporteur : M. Van-Huffel

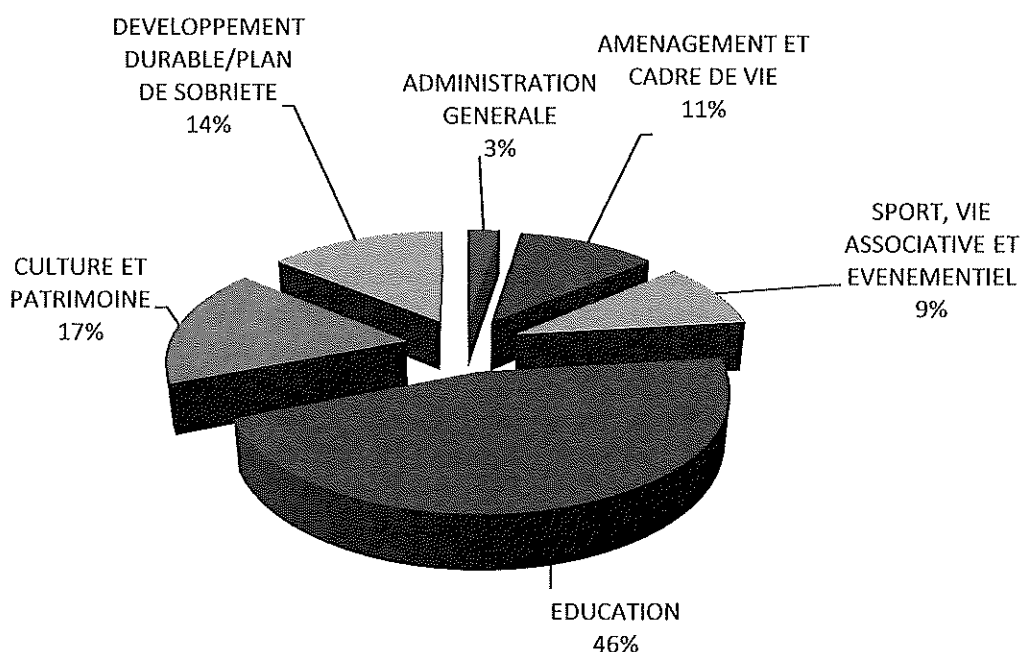
Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2023 de son budget principal selon les dispositions arrêtées ci-après :

*Précisions : Les chiffres présentés sont donnés à périmètre égal entre les années. Les chiffres du BP 2023 sont donc comparés à ceux du BP 2022*

### Les chiffres clés du Budget primitif 2023

- Un montant total de 20 474 278 €, décomposé entre une section de fonctionnement de 16 724 358 € et une section d'investissement de 3 749 920 €.
- Un montant total de dépenses d'équipement de 2 473 320 soit 225 €/habitant.

Ces dépenses d'équipement sont réparties de la sorte :

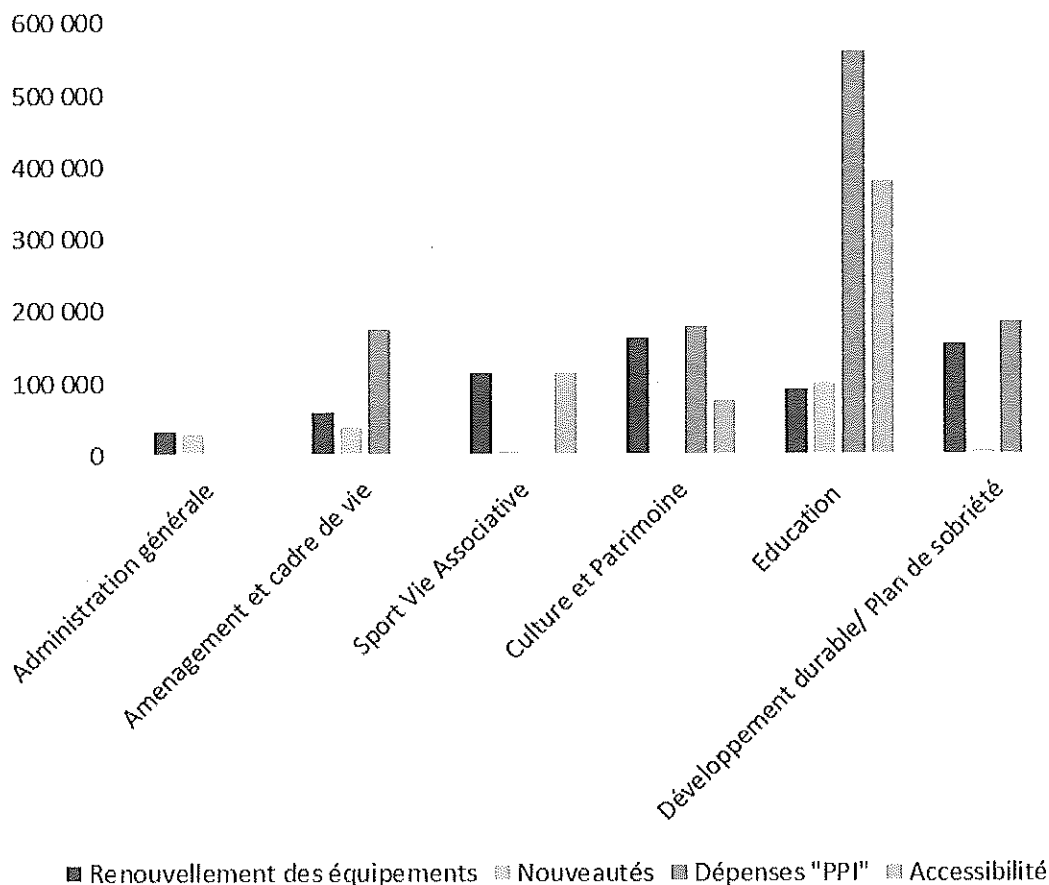


Elles peuvent également être ventilées selon la catégorie de dépenses à laquelle chacune de ces dépenses peut être affiliée. On retient 4 grandes catégories de dépenses, qui peuvent donc relever :

- du renouvellement des équipements,
- d'une nouveauté non répertoriée au préalable,
- du plan pluriannuel d'investissement de la ville (PPI),
- de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

Selon cette typologie, ces dépenses d'équipement se répartissent de la sorte :

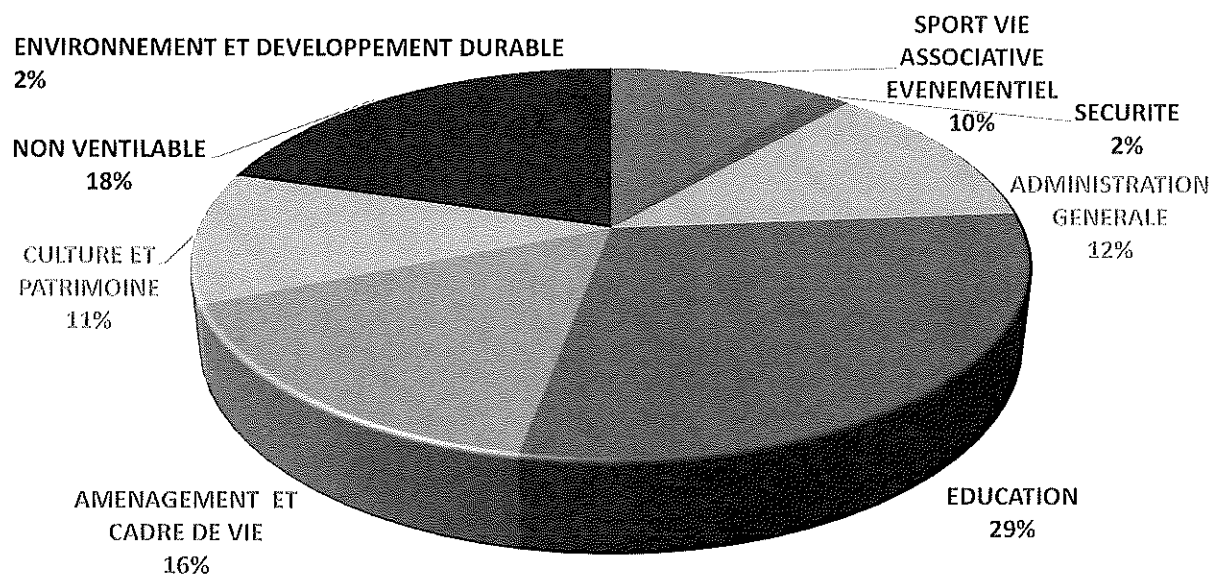
	Administratio n générale	Amenagement Sport Vie et cadre de vie Associative	Culture et Patrimoine	Education	Développement durable/ Plan de sobriété	TOTAL
Renouvellement des équipements	34 000	59 600	114 500	163 000	155 220	617 920
Nouveautés	30 000	39 900	5 500	0	7 000	182 100
Dépenses "PPI"	0	175 000	0	180 000	562 000	1 102 300
Accessibilité	0	0	114 000	76 500	380 500	571 000
<b>TOTAL</b>	<b>64 000</b>	<b>274 500</b>	<b>234 000</b>	<b>419 500</b>	<b>1 133 800</b>	<b>2 473 320</b>



Concernant les autres données importantes de la construction du budget primitif 2023, citons :

- Des taux d'imposition identiques à ceux de 2022 soit :
  - Taxe d'habitation : **19,02 %** (uniquement valable désormais sur les résidences secondaires et les locaux meublés non destinés à l'habitation principale)
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **60,60 %** (taux ville + taux 2020 du département)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **87,59 %**  
Pour un produit fiscal issu des impositions directes de **7 400 k€**
- Des charges de personnel prévisionnelles en hausse à **9 785 k€**
- Un emprunt d'équilibre prévisionnel de **1 112 k€**

La répartition des dépenses totales entre les grandes thématiques qui structurent l'action publique locale est la suivante :



**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chap.	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 516 229,00		4 516 229,00
012	Charges de personnel	9 785 103,00		9 785 103,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	790 280,00		790 280,00
66	Charges financières	192 000,00		192 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00		20 000,00
042	Opérations d'ordre de section à section		640 000,00	640 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		780 746,00	780 746,00
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 303 612,00</b>	<b>1 420 746,00</b>	<b>16 724 358,00</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	115 000,00		115 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	961 900,00		961 900,00
042	Opération d'ordre de section à section		98 600,00	98 600,00
73	Impôts et taxes	10 408 760,00		10 408 760,00
74	Dotations et participations	4 810 500,00		4 810 500,00
75	Autres produits de gestion courante	294 350,00		294 350,00
76	Produits financiers	15 248,00		15 248,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00		20 000,00
78	Reprises sur amortissement et provisions			
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>16 625 758,00</b>	<b>98 600,00</b>	<b>16 724 358,00</b>

**INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Remboursement d'emprunts	1 060 000,00		1 060 000,00
16	Total Opérations d'équipement	2 473 320,00		2 473 320,00
26	Participations et créances rattachées à des parts	0,00		0,00
27	Créances sur des particuliers	108 000,00		108 000,00
040	Amortissement des immobilisations (reprises)		98 600,00	98 600,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>3 651 320,00</b>	<b>98 600,00</b>	<b>3 749 920,00</b>

Chap.	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 000,00		215 000,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00		200 000,00
16	hors emprunt	10 000,00		10 000,00
16	Emprunt	1 112 019,00		1 112 019,00
27	Autres immobilisations financières	92 155,00		92 155,00
024	Cessions d'immobilisations	700 000,00		700 000,00
040	Opérations d'ordre de section à section		640 000,00	640 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		780 746,00	780 746,00
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>2 329 174,00</b>	<b>1 420 746,00</b>	<b>3 749 920,00</b>

1/ Section de fonctionnement – Vue d'ensemble

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	% d'év°
Charges à caractère général	4 285 023,00	4 516 229,00	5,4%
Charges de personnel et frais assimilés	9 662 365,00	9 785 103,00	1,3%
Autres charges de gestion courante	688 142,00	790 280,00	14,8%
Charges financières	187 000,00	192 000,00	2,7%
Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	0,0%
Op.Ordre de section à section (FONCT.)	700 000,00	640 000,00	-8,6%
Virement à la section d'investissement	176 519,00	780 746,00	342,3%
<b>TOTAL</b>	<b>15 719 049,00</b>	<b>16 724 358,00</b>	<b>6,4%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	% d'év°
Atténuations de charges	170 000,00	115 000,00	-32,4%
Produits des services et du domaine	826 375,00	961 900,00	16,4%
Impôts et taxes	9 803 460,00	10 408 760,00	6,2%
Dotations, subventions et participations	4 481 420,00	4 810 500,00	7,3%
Autres produits de gestion courante	299 350,00	294 350,00	-1,7%
Produits financiers	19 844,00	15 248,00	-23,2%
Produits exceptionnels	20 000,00	20 000,00	0,0%
Op.Ordre de section à section (FONCT.)	98 600,00	98 600,00	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>15 719 049,00</b>	<b>16 724 358,00</b>	<b>6,4%</b>

## a) Dépenses

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 6042	Achats prest. de services	132 729,00	141 257,00
Compte 60611	Eau et assainissement	69 350,00	52 350,00
Compte 60612	Energie - Electricité	221 000,00	629 250,00
Compte 60613	Chauffage urbain	504 600,00	489 000,00
Compte 60621	Combustibles	5 000,00	5 000,00
Compte 60622	Carburants	70 000,00	70 000,00
Compte 60623	Alimentation	508 172,00	541 077,00
Compte 60624	Produits de traitement	2 065,00	2 065,00
Compte 60628	Autres fournitures non stockées	6 216,00	6 216,00
Compte 60631	Fournitures d'entretien	61 000,00	90 000,00
Compte 60632	Fournitures de petit équipement	289 937,00	263 669,00
Compte 60633	Fournitures de voirie	15 000,00	10 000,00
Compte 60636	Vêtements de travail	31 000,00	28 000,00
Compte 6064	Fournitures administratives	32 400,00	27 500,00
Compte 6065	Livres, disques, cassettes	7 450,00	6 700,00
Compte 6067	Fournitures scolaires	47 310,00	36 809,00
Compte 6068	Autres matières et fournitures	71 240,00	64 400,00
Compte 611	Contrats de prestations de services	234 600,00	267 780,00
Compte 6132	Locations immobilières	4 500,00	4 500,00
Compte 6135	Locations mobilières	297 275,00	317 175,00
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	41 200,00	106 200,00
Compte 61521	Terrains	2 000,00	2 000,00
Compte 615221	Batiments publics	114 640,00	109 740,00
Compte 615231	Voies	20 000,00	20 000,00
Compte 61524	Entretien des bois et forêts	28 000,00	28 000,00
Compte 61551	Entretien du matériel roulant	63 240,00	59 240,00
Compte 61558	Entretien des autres biens mobiliers	95 000,00	77 000,00
Compte 6156	Maintenance	404 630,00	387 870,00
Compte 6161	Assurances multirisques	50 000,00	24 000,00
Compte 617	Etudes et recherches	106 000,00	77 000,00
Compte 6182	Documentation générale et technique	11 645,00	8 465,00
Compte 6184	Versements à des organ. de formation	30 000,00	30 000,00
Compte 6188	Autres frais divers	8 500,00	4 735,00
Compte 6226	Honoraires	15 200,00	9 200,00
Compte 6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00
Compte 6231	Annonces et insertions	3 500,00	3 250,00
Compte 6232	Fêtes et cérémonies	339 230,00	220 500,00
Compte 6236	Catalogues et imprimés	30 900,00	6 250,00
Compte 6237	Publications	32 000,00	30 000,00
Compte 6238	Divers	800,00	800,00
Compte 6241	Transports de biens	1 750,00	1 750,00
Compte 6247	Transports collectifs	45 971,00	43 801,00
Compte 6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00
Compte 6256	Missions	6 500,00	6 500,00
Compte 6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	28 000,00
Compte 6262	Frais de télécommunication	80 368,00	78 500,00
Compte 627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00
Compte 6281	Concours divers (cotisations...)	7 730,00	8 480,00
Compte 6288	Autres	10 375,00	10 200,00
Compte 63512	Taxes foncières	75 000,00	79 000,00
Compte 63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00
Compte 637	Autres impôts, taxes et versements ass.	15 000,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>4 285 023,00</b>	<b>4 516 229,00</b>

Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 6331	Versement mobilité	109 917,00	108 923,00
Compte 6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 555,00	27 205,00
Compte 6336	Cotis. au centre nat. de gest. fonc. pub	85 806,00	87 151,00
Compte 64111	Rémunération principale	4 682 162,00	4 546 048,00
Compte 64112	NBI, supp fam. et indemnité de résidence	119 109,00	137 462,00
Compte 64118	Autres indemnités	321 571,00	319 305,00
Compte 64131	Rémunération	1 382 273,00	1 716 372,00
Compte 64168	Autres emplois d'insertion	87 133,00	0,00
Compte 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 075 827,00	1 134 332,00
Compte 6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 295 414,00	1 249 254,00
Compte 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	88 863,00	86 457,00
Compte 6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	40 000,00
Compte 6456	Vers. au F.N.C. du supplément familial	10 000,00	10 000,00
Compte 64731	Versées directement	22 184,00	0,00
Compte 6474	Versements aux autres oeuvres sociales	46 000,00	46 000,00
Compte 6475	Médecine du travail, pharmacie	21 000,00	21 000,00
Compte 6478	Autres charges sociales diverses	242 551,00	255 594,00
	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>9 662 365,00</b>	<b>9 785 103,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 6512	Droits d'utilisation - Informatique en n	20 800,00	20 800,00
Compte 6518	Autres	1 200,00	1 000,00
Compte 6531	Indemnités du Maire et des Adjointes	170 000,00	177 000,00
Compte 6532	Frais de mission des élus	3 000,00	3 000,00
Compte 6533	Cotis.retraite du Maire et des Adjointes	12 000,00	14 000,00
Compte 6534	Cotisations de séc. soc. - part patronn.	16 000,00	17 000,00
Compte 6535	Formation des élus	4 000,00	4 000,00
Compte 6536	Frais de représentation	3 000,00	3 000,00
Compte 6541	Créances admises en non valeur	3 000,00	1 000,00
Compte 6542	CREANCES ETEINTES	5 000,00	1 000,00
Compte 6558	Autres contributions obligatoires	46 566,00	58 353,00
Compte 65733	Départements	8 600,00	8 600,00
Compte 657351	GFP DE RATTACHEMENT	2 500,00	2 500,00
Compte 657362	Subvention au CCAS	100 000,00	200 000,00
Compte 6574	Subventions aux associations	273 876,00	265 527,00
Compte 65888	Autres	16 600,00	13 500,00
	<b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>686 142,00</b>	<b>790 280,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 66111	Intérêts réglés à l'échéance	145 000,00	150 000,00
Compte 6688	Autres	42 000,00	42 000,00
	<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>187 000,00</b>	<b>192 000,00</b>



## Conseil municipal du 17 janvier 2023

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 6718	Autres charges excep. sur opé. de gest.	10 000,00	10 000,00
Compte 673	Titres annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00
	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 023	Virement de la section investissement	176 519,00	780 746,00
Compte 6811	Dotat. aux amort. immos incorp. et corp.	700 000,00	640 000,00
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>876 519,00</b>	<b>1 420 746,00</b>

## b) Recettes

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 6419	Remboursements sur rémun. du personnel	95 000,00	40 000,00
Compte 6479	Remboursements sur autres charges social	75 000,00	75 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>170 000,00</b>	<b>115 000,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 70311	Concessions dans les cimetières	15 000,00	22 000,00
Compte 70312	Redevances funéraires	0,00	0,00
Compte 70323	Redevances d'occup. dom. publ. communal	2 400,00	2 400,00
Compte 7035	Locations droits de chasse et de pêche	2 300,00	0,00
Compte 7062	Redev. et droits des services - cultur.	82 000,00	81 000,00
Compte 70632	Redev. et droits des services - loisirs	119 000,00	134 000,00
Compte 7066	Redev. et droits des services - social	41 875,00	58 000,00
Compte 7067	Redev. et droits des services- péri-sco.	410 000,00	480 000,00
Compte 70688	Autres prestations de services	35 000,00	35 000,00
Compte 7083	Locations diverses	88 000,00	92 500,00
Compte 70848	Pers. facturé aux autres organismes	20 000,00	21 000,00
Compte 70878	Rembt de frais par d'autres redevables	9 800,00	36 000,00
Compte 7088	Autres produits d'activités annexes	1 000,00	0,00
	<b>TOTAL PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>826 375,00</b>	<b>961 900,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 73111	Taxes foncières et d'habitations	6 840 000,00	7 400 000,00
Compte 73211	Attribution de compensation	2 179 260,00	2 179 260,00
Compte 73212	Dotation de solidarité communautaire	250 000,00	260 000,00
Compte 73223	F.p.i.c	160 000,00	160 000,00
Compte 7336	Droits de place	7 000,00	7 000,00
Compte 7343	Taxe sur les pylônes électriques	7 200,00	7 500,00
Compte 7351	Taxe sur l'électricité	155 000,00	155 000,00
Compte 7368	Taxe locale sur la publicité	40 000,00	40 000,00
Compte 7381	Taxe addit. aux droits de mutation ...	165 000,00	200 000,00
	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>9 803 460,00</b>	<b>10 408 760,00</b>

Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 7411	Dotation forfaitaire	1 480 000,00	1 430 000,00
Compte 74123	Dotat. de solidarité urbaine	2 000 000,00	2 040 000,00
Compte 744	Dotations : régularist. exercice écoulé	12 000,00	12 000,00
Compte 74718	Diverses part.de l'Etat	45 600,00	42 000,00
Compte 7472	Part.de la Région	8 000,00	15 000,00
Compte 7473	Part.du Département	44 000,00	37 000,00
Compte 74748	Part. des autres communes	4 320,00	4 500,00
Compte 7478	Part.d'autres organismes	287 500,00	365 000,00
Compte 74834	Etat - Compens.exon. des taxes foncières	600 000,00	565 000,00
Compte 7488	Autres attributions et participations	0,00	300 000,00
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>4 481 420,00</b>	<b>4 810 500,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 752	Revenus des immeubles	112 000,00	107 000,00
Compte 7551	Excédents des budgets annexes à car. adm	100 000,00	100 000,00
Compte 7588	Autres produits divers de gestion couran	87 350,00	87 350,00
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		<b>299 350,00</b>	<b>294 350,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 76232	Remboursement d'interets transférés GFP	19 844,00	15 248,00
Compte 764	Revenus des valeurs mobil. de placement	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		<b>19 844,00</b>	<b>15 248,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00
Compte 7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023
Compte 752	Revenus des immeubles	58 600,00	58 600,00
Compte 777	Quote-part subv. inv. trans. cpte résultat	40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>98 600,00</b>	<b>98 600,00</b>

## 2/ Section d'investissement

### a) Dépenses

Article	Libellé	Budget 2022	BP 2023
1641	Emprunt en euros	980 000	1 050 000
165	Depôts et cautionnement recus	10 000	10 000
16871	Etat et établissements nationaux	0	0
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>		<b>990 000</b>	<b>1 060 000</b>

Article	Libellé	Budget 2022	BP 2023
2764	Créances sur des particuliers	107 100	108 000
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>		<b>107 100</b>	<b>108 000</b>

Article	Libellé	Budget 2022	BP 2023
020	Total dépenses imprévues	10 000	10 000
<b>TOTAL DEPENSES IMPREVUES IVT</b>		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

Article	Libellé	Budget 2022	BP 2023
040	Opérations d'ordre de section à section	98 600	98 600
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTI</b>		<b>98 600</b>	<b>98 600</b>

Article	Libellé	Budget 2022	BP 2023
261	Participations	80000	0
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEE</b>		<b>80 000</b>	<b>0</b>

Opérations d'équipement

**+**

RAPPEL	BP 2023
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 473 320</b>

**=**

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT            3 749 920**

## Ventilation des dépenses d'équipement

<i>OPE</i>	<i>COMPTE</i>	<i>Désignation</i>	<i>Arbitré</i>
<b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU (OPE 173)</b>			<b>34 000</b>
173	2184	Mobilier de bureau	5 000
173	2183	Pare feu - renouvellement	16 000
173	2188	Tablettes et téléphones (renouvellement du parc)	5 000
173	2188	Massicot	8 000
<b>CIMETIERE (OPE 201)</b>			<b>30 000</b>
201	21316	Colombariums supplémentaires - jardin du souvenir	30 000
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>			<b>64 000</b>

<i>OPE</i>	<i>COMPTE</i>	<i>Désignation</i>	<i>Arbitré</i>
<b>SERVICES TECHNIQUES LA MAINE (OPE 302)</b>			<b>5 000</b>
302	2158	Réserve d'eau Pixel - gestion du trop plein	2 100
302	2135	Extension capacité magasin ( rayonnage + porte)	2 900
<b>BATIMENTS COMMUNAUX (OPE 256)</b>			<b>192 500</b>
256	2135	Resolution problème de ventilation dans combles - salle Villon	2 500
256	2188	Remplacement matériel endommagé	40 000
256	2135	Travaux académie	150 000
<b>MOBILIER URBAIN (OPE 177)</b>			<b>52 000</b>
177	2158	Bancs et corbeilles	10 000
177	2158	2 barrieres pivotante (kangourou) dans le parc	5 000
177	2188	Totem entrée de ville	2 000
177	2188	Panneau lumineux double face	35 000
<b>RESERVES FONCIERES (OPE 203)</b>			<b>25 000</b>
203	2128	Déconstruction maison rue André Pican	25 000
<b>TOTAL AMENAGEMENT CADRE DE VIE</b>			<b>274 500</b>

<i>OPE</i>	<i>COMPTE</i>	<i>Désignation</i>	<i>Arbitré</i>
<b>COMPLEXE SPORTIF LA MAINE (OPE 187)</b>			<b>159 500</b>
187	2135	Jess Owens - AdAp + sanitaires + autres	114 000
187	2188	Caissons stand de tir	40 000
187	2135	Raccordement alarme stand de tir	5 500
<b>COMPLEXE SPORTIF PAUL VAUQUELIN (276)</b>			<b>50 500</b>
276	2188	Praticable Salle de Gymnastique	50 500
<b>AIRES DE JEUX (OPE 243)</b>			<b>23 000</b>
243	2135	Maintenance lourde des aires de jeux	23 000
<b>MATERIEL SPORTIF (OPE 273)</b>			<b>1 000</b>
273	2188	Draisiennes + Trotinettes pour sports école et actisport	1 000
<b>TOTAL SPORT VIE ASSOCIATIVE</b>			<b>234 000</b>

## Conseil municipal du 17 janvier 2023

OPE	COMPTE	Désignation	Arbitré
<b>GUSTAVE FLAUBERT (OPE 230)</b>			<b>186 000</b>
230	2135	Accès PMR - 2 Rampes	20 000
230	2135	Travaux inhérent à la mise en place de l'ascenseur	10 000
230	2135	dévoisement des réseaux de chauffage, exutoire de fumée, Peinture	6 000
230	2135	Remise en état plafond haut de R+2	10 000
230	2135	Ascenseur	140 000
<b>THÉRÈSE DELBOS ELEMENTAIRE (OPE 228)</b>			<b>716 000</b>
228	2135	Ascenseur	140 000
228	2135	Travaux de reprise du plancher + embellissement toutes zones	500 000
228	2031	Etude 4 classes et travaux	50 000
228	2135	Remise en état plafond haut de R+1	10 000
228	2135	Travaux inhérent à la mise en place de l'ascenseur	10 000
228	2135	Dévoisement des réseaux de chauffage, exutoire de fumée, Peinture	4 000
228	2183	Switch Delbos pour connecter l'ensemble des nouvelles classes	2 000
<b>LUCIE DELARUE MARDRUS (OPE 232)</b>			<b>1 500</b>
232	2188	Vélos	1 500
<b>ROBERT DESNOS (OPE 234)</b>			<b>15 500</b>
234	2135	Adap Remplacement de la porte d'entrée principale et intermédiaire	12 000
234	2188	adoucisseur lave vaisselle	1 300
234	2188	2 panneaux d'affichage (municipal et education nationale)	700
234	2188	Vélos	1 500
<b>MATERIEL SCOLAIRE ET EDUCATION (OPE 283)</b>			<b>40 400</b>
283	2184	Mobilier dans les écoles et classes flexibles (ouverture classe)	32 000
283	2188	Petit matériel dans les écoles	3 000
283	2183	Flaubert 1 visualiseur + Delbos 2 PC	1 900
283	2183	Matériel rechange 4 PC + 1 Visualisateur	3 500
<b>CENTRE DE LOISIRS (OPE 284)</b>			<b>32 100</b>
284	2135	reprise de l'ensemble de la toiture (étanchéité)	18 000
284	2135	Alarme incendie (flash lumineux) dans toilettes	2 500
284	2184	80 Chaises (maternelle)	1 600
284	2135	ADAP - modification rampe d'accès et escalier	10 000
<b>CRECHE DOLTO (OPE 225)</b>			<b>105 600</b>
225	2188	Téléphone fixe sans fil pour la crèche F.DOLTO	200
225	2188	Ligne de matériel des enfants (modules/ structure de psychomotricité)	2 000
225	2135	Travaux Dolto - fin	10 000
225	2184	Mobilier nouveau bâtiment multi accueil	3 500
225	2188	Aménagement cour (jeux extérieurs)	80 000
225	2135	Aménagement nouveau bâtiment RPE	8 000
225	2051	Achat d'un logiciel adapté au RPE	1 900
<b>CRECHE FRIMOUSSES (OPE 308)</b>			<b>6 700</b>
308	2135	Adap Changement de la porte d'entrée	6 000
308	2188	Panneau affichage extérieur	700
<b>CUSINE CENTRALE (OPE 188)</b>			<b>30 000</b>
188	2188	Friteuse de la cuisine/matériel vétuste	15 000
188	2188	Etagères normées pour ergonomie de travail	5 000
188	2188	Matériel endommagé	10 000

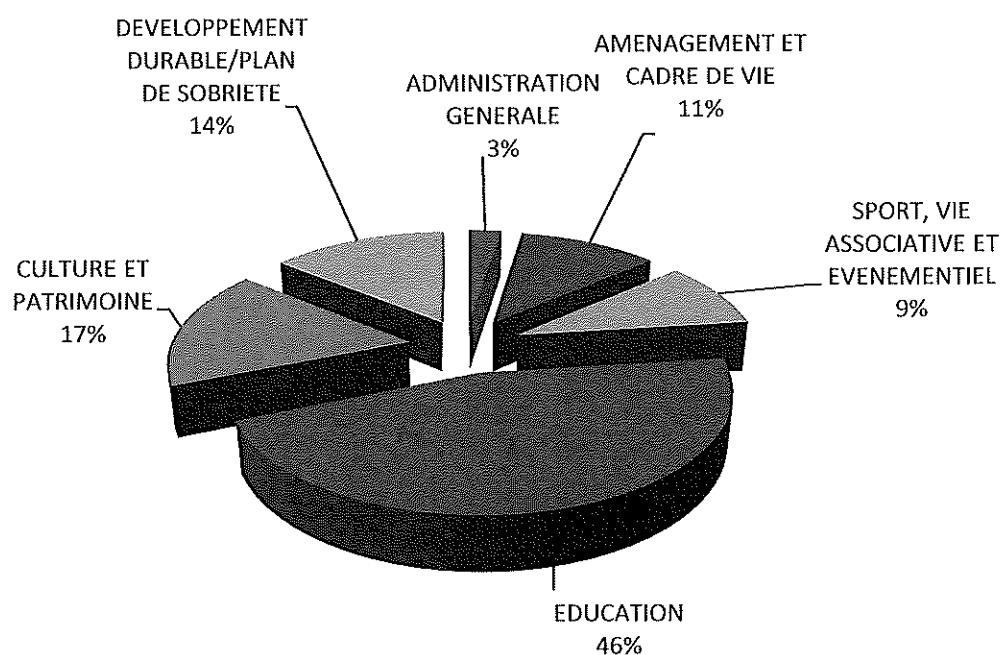
**TOTAL EDUCATION****1 133 800**

Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

<i>OPE</i>	<i>COMPTE</i>	<i>Désignation</i>	<i>Arbitré</i>
<b>ECOLE DE MUSIQUE (OPE 193)</b>			<b>78 500</b>
193	2188	Instruments de musique	2 000
193	2135	Adap : Sas d'entrée du conservatoire + divers	29 500
193	2135	Embellissement du sas d'entrée et de la cage d'escalier de secours	47 000
<b>ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS (OPE 271)</b>			<b>139 000</b>
271	2188	Gradin : Roues de consoles et rouleaux de traction	69 000
271	2135	3ème tranche de rénovation de la couverture	70 000
<b>MEDIATHEQUE LE SEQUOIA (OPE 292)</b>			<b>202 000</b>
292	2188	Collections (livres, jeux vidéos, jeux de société, photothèque) - budg	22 000
292	2313	Projet Mairie Bibliothèque Phase PRO-DCE / ACT	180 000
<b>TOTAL CULTURE ET PATRIMOINE</b>			<b>419 500</b>

<i>OPE</i>	<i>COMPTE</i>	<i>Désignation</i>	<i>Arbitré</i>
Halte garderie Frimousses	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
CMA F Dolto	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Desnos	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Delbos Maternelle	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Paul Fort	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Lucie Delarue Mardrus	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Delbos Elementaire	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Ecole Flaubert	2031	Diag energetique PRISE EN CHARGE 50 %par ACTEE	8 500
Complexe sportif P. Vauquelir	2031	Etude de charge + test des mâts d'éclairage du terrain synthétique e	4 700
Complexe sportif P. Vauquelir	2135	Passage en LED du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme	120 000
Complexe sportif P. Vauquelir	2135	Passage en LED de la salle du gymnase Cauchy	37 500
Complexe sportif P. Vauquelir	2135	salle de Judo - éclairage LED	2 700
MMDA	2135	Passage en LED du rez de chaussé de la MMDA	2 220
Batiments communaux	2135	SOUS COMPTAGE ELECTRIQUE (cours charles Nicoles, Signa, ancien	20 400
Batiments communaux	2158	EP extérieur CIAM ( 19 point EP) en led	25 000
Centre Technique municipal	2158	Nouvelle borne de recharge des véhicules hors le genie civil	7 000
Véhicules	2182	remplacement véhicule peintre ( ancien garage) note 8 et critère 4	20 000
Véhicules	2182	remplacement ford HS en 2 VL type kangoo utilitaire électrique pou	40 000
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE /PLAN DE SOBRIETE</b>			<b>347 520</b>

	Montants
ADMINISTRATION GENERALE	64 000
AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	274 500
SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL	234 000
EDUCATION	1 133 800
CULTURE ET PATRIMOINE	419 500
DEVELOPPEMENT DURABLE/PLAN DE SOBRIETE	347 520
<b>TOTAL</b>	<b>2 473 320</b>
	Structure
ADMINISTRATION GENERALE	3%
AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	11%
SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL	9%
EDUCATION	46%
CULTURE ET PATRIMOINE	17%
DEVELOPPEMENT DURABLE/PLAN DE SOBRIETE	14%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>



## b) Recettes

Article		Budget 2022	BP 2023
10 222	FCTVA	200 000	215 000
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>		<b>200 000</b>	<b>215 000</b>

Article		Budget 2022	BP 2023
13	Subventions d'Investissement	386 000	200 000
<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>		<b>386 000</b>	<b>200 000</b>

Article		Budget 2022	BP 2023
276351	Dettes récupérables	102 136	92 155
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>		<b>102 136</b>	<b>92 155</b>

Article		Budget 2022	BP 2023
024	Produits de cession	1 000 000	700 000
<b>TOTAL CHAPITRE 024</b>		<b>1 000 000</b>	<b>700 000</b>

Article		Budget 2022	BP 2023
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000	10 000
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

Amortissement des immobilisations	640 000
+ Virement de la section de fonctionnement	780 746
+ Emprunt d'équilibre	1 112 019

=

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**3 749 920**

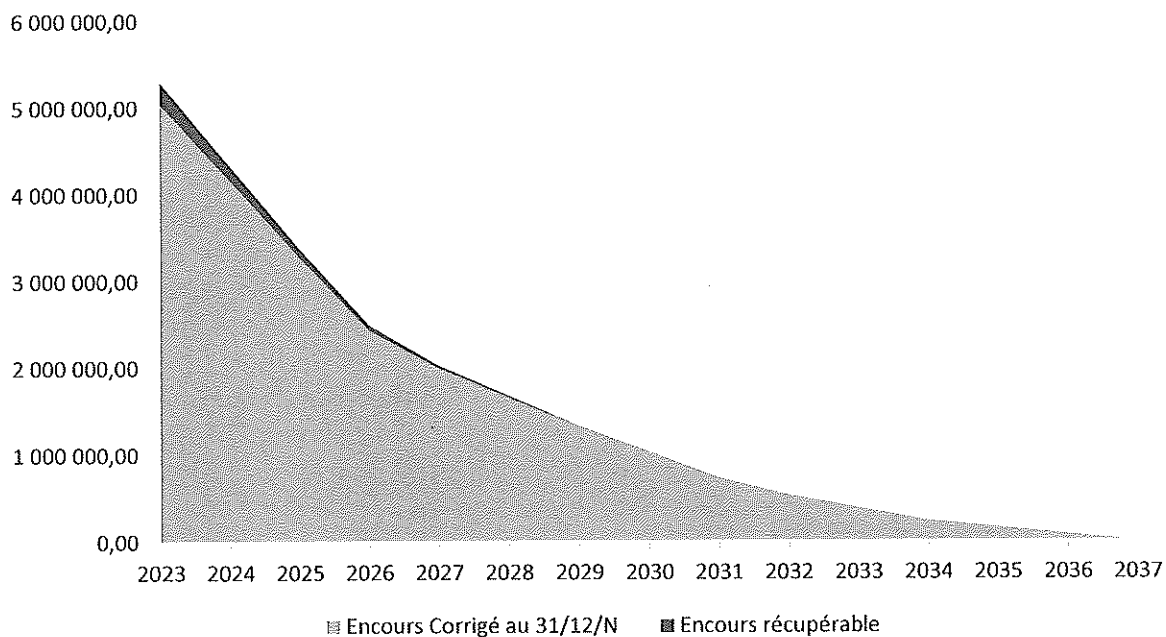
**Etat financier pour 2023 – Emprunts en cours**

Numérotation	Dettes initiales	Date dernière échéance	Prêteur	Type de Taux	Intérêts	Capital	ANNUITE TOTALE N
Contrat N° 0170	1 950 000,00	01/09/2023	CLF	FIXE	2 096,59	104 483,43	106 580,02
Contrat N° 0177	160 000,00	01/09/2024	CLF	VARIABLE	187,22	13 136,67	13 323,89
Contrat N° 0178	1 235 000,00	05/04/2026	CAISSE D'EPARGN	FIXE	3 566,22	86 860,07	90 426,29
Contrat N° 0179	1 050 000,00	01/10/2026	CLF	FIXE	14 145,15	83 277,57	97 422,72
Contrat N° 0180	4 500 000,00	01/10/2026	CLF	FIXE	69 309,74	350 172,30	419 482,04
Contrat N° 0181	705 000,00	01/12/2029	BANQUE POSTAL	FIXE	6 756,84	47 000,00	53 756,84
Contrat N° 0183	600 000,00	01/01/2032	CAISSE D'EPARGN	FIXE	1 228,21	60 384,31	61 612,52
Contrat N° 0184	820 000,00	01/12/2032	BANQUE POSTAL	FIXE	6 682,31	54 666,67	61 348,98
Contrat N° 0185	1 000 000,00	01/12/2034	BANQUE POSTAL	FIXE	4 882,50	66 666,67	71 549,17
Contrat N° 0186	1 000 000,00	01/12/2031	CREDIT AGRICOLE	FIXE	3 708,76	100 000,00	103 708,76
Contrat N° 0187	1 200 000,00	20/12/2037	AFL	FIXE	35 451,00	80 000,00	115 451,00
<b>TOTAL</b>					<b>148 014,54</b>	<b>1 046 647,68</b>	<b>1 194 662,23</b>



## Plan d'extinction de la dette 2023-2038

Exercice	Intérêts	Capital	Annuité Totale	Encours brut au 31/12/N	Encours récupérable	Encours Corrigé au 31/12/N
2023	148 014,54	1 046 647,68	1 194 662,23	5 305 919,54	246 685,00	5 059 234,54
2024	118 309,81	961 089,67	1 079 399,49	4 344 829,87	160 424,00	4 184 405,87
2025	89 781,45	951 568,71	1 041 350,17	3 393 261,16	98 772,00	3 294 489,16
2026	61 240,58	891 889,82	953 130,40	2 501 371,33	56 056,00	2 445 315,33
2027	38 764,26	467 371,33	506 135,59	2 034 000,00	28 560,00	2 005 440,00
2028	32 540,58	348 333,33	380 873,91	1 685 666,67	11 994,00	1 673 672,67
2029	27 552,41	348 333,33	375 885,74	1 337 333,33	0,00	1 337 333,33
2030	22 946,71	301 333,33	324 280,04	1 036 000,00	0,00	1 036 000,00
2031	18 978,44	301 333,33	320 311,77	734 666,67	0,00	734 666,67
2032	15 171,41	201 333,33	216 504,74	533 333,33	0,00	533 333,33
2033	11 893,50	146 666,67	158 560,17	386 666,67	0,00	386 666,67
2034	9 049,50	146 666,67	155 716,17	240 000,00	0,00	240 000,00
2035	6 363,00	80 000,00	86 363,00	160 000,00	0,00	160 000,00
2036	3 939,00	80 000,00	83 939,00	80 000,00	0,00	80 000,00
2037	1 515,00	80 000,00	81 515,00	0,00	0,00	0,00
2038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le débat sur les orientations budgétaires tenu lors de la séance du 13/12/2022
- Considérant le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**

- **VOTE** le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville de Maromme dans les conditions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 16 724 358 €

Dépenses d'investissement : 3 749 920 €

**TOTAL DES DEPENSES : 20 474 278 €**

Recettes de fonctionnement : 16 724 358 €

Recettes d'investissement : 3 749 920 €

**TOTAL DES RECETTES : 20 474 278 €**

M. Lamiray remercie M. van-Huffel pour sa présentation détaillée et donne la parole aux adjoints et conseillers délégués afin de présenter le budget de leur délégation.

**M. Lefebvre, neuvième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (politiques environnementales, de la mise en vie de la COP 21 local, des espaces verts et naturels, des mobilités douces et des économies d'énergies) :

« Je vous présente pour la 3ème année consécutive le budget du poste « développement durable et environnement » qui concerne ma délégation.

Nelly Tocqueville « Conseillère déléguée à la transition écologique et solidaire » et moi-même, avons à cœur de développer une politique environnementale forte durant ce mandat.

Le slogan « Maromme bouge, Maromme change », que chaque Marommaise et Marommains connaît, s'inscrit tout à fait en adéquation avec notre politique environnementale et tous les projets qui vont se concrétiser durant ce mandat.

Ce 3ème budget s'élève à 347 520 euros, inscrits au budget des dépenses d'équipement, soit 14% du budget primitif 2023.

Les grandes orientations :

Ce budget se décline en 5 points :

1) Le remplacement de 2 véhicules du parc automobile communal. Soit un budget de 60 000 euros. En effet, soucieux de respecter nos engagements, nous souhaitons supprimer les véhicules à énergies fossiles et remplacer les véhicules usagés et polluants par des véhicules électriques.

2) Ce budget intègre également l'installation de nouvelles bornes de recharges pour les véhicules électrique ou hybrides, soit un coût de 7 000 € sur notre volet « Développement durable et environnement »

3) Le budget intègre aussi la pose de sous-compteurs électriques dans les bâtiments communaux de la ville (Cours Charles Nicole, Parc Signa, Ancienne école Ferry etc...) pour un montant de 45 400 euros. Cette démarche est rendue obligatoire par la loi Élan mais elle permet aussi un meilleur suivi des dépenses. Cet engagement figure également dans la Cop 21 locale.

4) D'autre part, le rez-de-chaussée de la Maison municipale des associations, mais également la piste d'athlétisme, le terrain synthétique, la salle du gymnase Cauchy et la salle de Judo seront

Conseil municipal du 17 janvier 2023

équipées en led pour un budget de 167 120 €. Je tiens à souligner que l'électricité sur la commune est 100% verte, un véritable atout pour la ville. En effet, elle est produite à partir de sources d'énergies renouvelables (pour mémoire celles-ci sont les éoliennes, le solaire, la géothermie, les usines marémotrices et la biomasse). C'est aussi un engagement de la Cop 21 locale.

5) Le dernier projet inscrit concerne les diagnostics énergétiques mis en place dans toutes les écoles de notre collectivité. En effet, ils ont pour but de nous renseigner sur les performances énergétiques et climatiques des écoles, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. Celui-ci représente un coût de 68 000 €.

Je vous invite donc à voter ce budget 2023 concernant le volet développement durable et environnement. Je vous remercie. »

Mme Poulain, quatrième adjointe, intervient pour la partie du budget relevant de sa délégation (solidarité, de l'habitat indigne, de la lutte contre les discriminations, des droits des femmes, de la prévention santé et des relations avec nos villes jumelées) :

« 2023, l'année de la pause !

Même si la ville de Maromme a réagi face aux nombreuses augmentations en faisant une pause sur les animations et autres projets importants sur la ville, elle continuera encore cette année à honorer la subvention de plus de 150 000 euros au CCAS de Maromme. Cette subvention nous permettra d'aider des personnes dans le besoin avec des CAP (chèque d'accompagnement personnalisé) visant l'aide alimentaire pour un montant global de 7 100 € ainsi que par des secours d'urgence pour un montant de 20 000 € pour des difficultés à payer des factures d'énergie, de loyer ou même de téléphonie.

Toutes ces augmentations successives depuis plusieurs mois n'augurent rien de bon pour nos administrés et plus particulièrement pour nos personnes âgées qui, à la retraite voient leurs revenus diminuer, poussant certains à ne plus pouvoir payer leur loyer et autres factures, se retrouvant à dormir dans leur voiture.

La ville de Maromme est dotée de 2 résidences autonomie, Pican et Cottereau.

Celles-ci sont une alternative à se loger à moindre coût. Le loyer d'un montant relativement modéré, s'élève à environ 400 € charges comprises (eau, électricité, chauffage, gardiennage 24/24 avec téléalarme).

En plus de cet aspect économique, elles permettent aux résidents de garder ou de créer un lien social en participant aux nombreuses animations.

Nous estimons à environ 1 million le nombre de femmes en France ayant des problèmes d'accès aux protections hygiéniques. Le vendredi 3 février prochain au Super U, les élus de la ville ainsi que des bénéficiaires des bourses coup de pouce devant s'acquitter d'heures de bénévolat se mobiliseront pour la collecte des protections périodiques. Il s'agit là d'un véritable enjeu de solidarité et de santé publique.

Elle était attendue depuis plusieurs mois, le 16 décembre dernier, nous avons enfin inauguré la Canopée, la maison municipale des solidarités, espace d'information ouvert à tous, jeunes ou adultes, associations, collectivités, établissements scolaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui sont installés dans les locaux : Media formation, PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), L'AVAC (défense des locataires), Cailly Emploi, la CARSAT, la mission locale.

Plusieurs actions sont déjà programmées pour 2023 :

- Activités portées par les kapseurs chaque mois en lien avec la coordinatrice parentalité et le service jeunesse (la 1ère a eu lieu le 11 janvier avec la confection de galette des rois, 6 familles ont participé)

## Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

- Reconduction de l'action Ra'Maine ton emploi visant à préparer et accompagner des demandeurs d'emploi en visite d'entreprise, suivi d'un job dating avec comme partenaires la Mission locale, le Pôle emploi, le PLIE et Cailly Emploi,

- Café des parents,

- Club famille (soirée jeux de société autour de thématiques d'actualité),

- Paperasse assistance, permanences des travailleurs sociaux et de bénévoles, une fois par mois pour aider à remplir des formulaires administratifs ou rédiger des courriers.

Enfin d'autres actions restent à construire avec les partenaires.

Pour finir, un petit mot sur l'appartement de répit : en 2022, nous avons mis en sécurité une femme et ses 4 enfants. Ce temps dans l'appartement lui a permis de porter plainte contre son bourreau, de mettre à jour ses papiers et de trouver appartement.

Une personne a fait appel à nous il y a quelques jours, elle est accueillie également pour un temps afin de lui permettre de reprendre sa vie en main. Je vous remercie. »

**M. Didier Hardy, troisième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (coordination de la politique de proximité avec la Métropole Rouen Normandie, de la gestion du domaine public et de son accessibilité, de la propreté urbaine, des aires de jeux, des parcs, de la sécurité publique et routière) :

« Le budget 2023 sera un budget plus contraint, un budget en pause mais pas à l'arrêt.

Ce n'est pas pour autant que les travaux et les aménagements seront eux aussi en pause !

La sécurité routière et la sécurité du quotidien resteront des axes prioritaires.

La signalisation routière pour sécuriser les déplacements doux sera fortement remplacée et renforcée.

La propreté des espaces publics sera maintenue à un niveau très élevée. Tous les marommois seront fortement impliqués pour maintenir des espaces, des parcs et jardins propres et agréables.

Les lieux de promenade et de loisirs ne seront plus des espaces canins avec leurs lots de déjections.

Le nourrissage d'animaux domestiques et sauvages ne se fera plus sur l'espace municipal, espaces verts, trottoirs, chemins, parkings.

Les aménagements routiers, piétons, vélos vont se développer dans tous les quartiers de la ville.

Dès le printemps, la rue de la République sera aménagée avec des cheminements piétons plus larges, plus sécurisés et plus adaptés.

Puis, le parvis de l'église et ses alentours seront réaménagés avec des accès PMR (pour les personnes à mobilité réduite), de nouveaux stationnements, une circulation adaptée avec des ralentisseurs pour apaiser la circulation.

Enfin, la coulée verte sera aménagée menant du parc de l'Hôtel de ville à la balade du Cailly.

Dès l'été 2023, le 19 juin plus précisément, démarreront les travaux de requalification de la rue des Martyrs, 2<sup>ème</sup> phase. Les aménagements seront identiques à la 1<sup>ère</sup> phase avec des trottoirs rendus aux piétons, une piste cyclable, de l'éclairage led, du stationnement sur des espaces dédiés, de la végétalisation et arborisation.

Parallèlement à cette requalification routière, la rue Marcel Paul verra l'aménagement d'un grand parking arboré et végétalisé, longé d'une piste cyclable qui rejoindra la route de Dieppe.

Parallèlement à ces travaux, des études seront menées pour requalifier plusieurs axes de circulation, rue du 8 mai, rue des Belges, rue Duflo, rue Bérubé, ainsi que des aménagements de déplacement doux dans toute la ville et une liaison entre la ville basse et la ville haute au travers de la forêt. Je vous remercie. »

**Madame Isabelle Bréham, huitième adjointe**, chargée des politiques sportives et associatives présente le budget 2022 du pôle Vie associative et sportive :

Après 2 années compliquées dues à la crise sanitaire, les associations ont repris leur activité, elles ont tout ou partie retrouvé leurs adhérents.

Plusieurs manifestations sportives ont eu lieu cette année :

- 1<sup>ère</sup> compétition régionale de Parkour organisée par la Persévérante,
- Championnat de France de Twirling Bâton,
- Meeting de Maromme – EMSAM,
- La 1<sup>ère</sup> édition de la Marommaise, course VTT organisée par l'UC Darnétal. La 2<sup>ème</sup> édition est prévue le 26 février 2023,
- La 18<sup>ème</sup> envolée de plumes organisée par MDMSA Badminton,
- Concours Ring, Brevets 1, 2 et 3 organisé par le Club d'Éducation Canine,
- Tournoi départemental organisé par l'ALM Pétanque,
- Championnat du Monde de Force Athlétique organisé par l'ALM Musculation,
- Tournoi de Futsal Adapté « Respecte la différence » organisé par l'ALDM.

Cette année la ville de Maromme s'est vue décernée 3 lauriers au Label « Ville Active et Sportive ». C'est une distinction qui récompense les nombreuses actions menées par la municipalité en lien avec le monde sportif.

D'ailleurs je profite de cette intervention pour remercier les Présidents de Club, les adhérents et bien évidemment les bénévoles pour leur implication.

Dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 », la 1<sup>ère</sup> édition de Olympic Family, a eu lieu en juin 2022, laquelle a remporté un franc succès. Nous travaillons actuellement sur la 2<sup>ème</sup> édition.

L'Open Féminin de Maromme inscrit dans le CNGT (Circuits Nationaux de Grands Tournois) a été organisé par le Tennis Club de Maromme. À noter que depuis le mois d'août les joueuses et joueurs peuvent profiter de nouveaux courts de tennis, lesquels ont été totalement refaits. Cette réfection a été possible grâce à la convention signée conjointement en juin dernier avec la WTA pour l'accueil des meilleures joueuses du circuit mondial dans le cadre de l'Open Capfinances Rouen Métropole.

Ce soir nous allons voter les subventions aux associations.

Comme nous nous y étions engagés et malgré les restrictions budgétaires, l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement reste quasiment inchangée par rapport à 2022.

Par souci d'équité, nous avons décidé de remettre en place les critères d'attribution, lesquels avaient mis en « stand-by » pendant la crise sanitaire.

La conjoncture de la fin d'année, nous a obligé à mettre en place un plan de sobriété énergétique pour l'année à venir. Des décisions allant à l'encontre de nos idées ont dû être prises comme la fermeture de nos équipements sportifs. J'ai pu d'ailleurs constater, lors des différentes assemblées générales, que cette décision était comprise et acceptée.

Toujours dans un souci d'économie, le relamping continue dans les équipements municipaux. Le rez-de-chaussée de la Maison Municipale des associations, la piste d'athlétisme, le terrain synthétique, le gymnase Cauchy et la salle de judo seront équipés en éclairage led. Le hall du gymnase Rabelais sera équipé de détecteurs de mouvement.

2023, Maromme continuera de bouger et de changer notamment sur le Sport pour Tous, le Sport Santé, le Sport Adapté....

Je vous remercie pour votre attention ».

**M. Simonin, septième adjoint**, intervient dans le cadre de sa délégation (politiques culturelles et des relations avec les associations œuvrant dans le champ culturel) :

« Cette année 2022 a encore été riche en évènements culturels :

- A travers la saison culturelle de l'Espace Beaumarchais,
- Les manifestations organisées par le Conservatoire municipal ou auxquelles il a participé (Saint Patrick, Airs à boire, Maromme en fête, concert pour l'Ukraine, divers concerts),
- La nouvelle exposition d'Imajeu à l'Accadémie,
- Les nouvelles expositions et les concerts du SHED,
- Le festival des Gourm'en Scène en Avril,
- Le festival « D'la Samba dans les Epinards »,
- Le retour de l'exposition de peintures et de sculptures à Beaumarchais,
- Le lancement de l'opération « Des livres à soi » pilotée par les équipes de la médiathèque,
- Le lancement de la souscription pour la restauration de la Roue Tifine, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui a déjà dépassé les 5 000 € de dons,

L'année 2023 sera, comme vous le savez, une année de transition et de restrictions du fait du contexte géopolitique et économique actuel. Cela aura un impact significatif sur les travaux d'agrandissement de la médiathèque en décalant le lancement. Cependant une enveloppe budgétaire a été allouée à ce projet en 2023 afin d'avoir la possibilité de relancer le projet si la situation devait s'améliorer significativement.

De même, les tarifs du conservatoire de musique seront majorés, tout en restant très raisonnables par rapport aux autres établissements de la Métropole.

La commune va tout de même conserver son soutien à la culture en maintenant ses subventions aux associations car il n'est pas concevable d'abandonner après les avoir supportées pendant les 2 années noires 2020 et 2021. Les projets portés par les associations seront accompagnés par des subventions exceptionnelles, notamment pour le festival de théâtre des Gourm'en disent, l'exposition annuelle ainsi que le nouveau projet de jumelage photographique d'Imajeu en cours de finalisation avec un club de Signa.

Il en est de même pour le soutien au SHED par une subvention de fonctionnement accordée en plus de la mise à disposition de la Maison Pélissier. En effet, nous abordons la phase finale pour la labellisation du SHED en Centre National d'art contemporain. Or, pour cela, il nous faut terminer les travaux d'aménagement de la maison Pélissier afin d'être en mesure d'accueillir une résidence d'artistes notamment en séparant la partie publique de la partie résidence par un mur coupe-feu.

Nous espérons tous que 2023 ne sera qu'un tremplin nous permettant de rebondir de plus belle et de relancer toutes les activités en 2024.

Je sais que nous pouvons compter sur les agents de Maromme et les associations et je les en remercie vivement. »

**Mme Mertens, sixième adjointe**, intervient dans le cadre de sa délégation (animations auprès des seniors, des événements festifs et des cérémonies patriotiques) :

« Avant de vous parler de l'année 2023, voici un petit résumé des événementiels seniors pour l'année 2022. Le banquet a eu lieu au mois de mars avec 531 convives présents et 664 repas emportés. Le thé dansant a eu lieu le 26 juin regroupant 161 participants.

94 personnes, dont 13 nouvelles, ont participé au voyage organisé aux Etables en Haute-Loire a du 27 août au 03 septembre 2022. Le voyage remporte toujours un franc succès auprès de nos aînés. Une journée pêche a été organisée dans le cadre du mois de l'environnement au mois de septembre. La semaine bleue a eu lieu début octobre avec l'organisation d'une randonnée nordique, d'une journée portes-ouvertes aux RPA (résidences pour personnes âgées), d'un thé dansant et d'une journée intergénérationnelle avec le centre de loisirs qui a clôturé la semaine. Au mois de décembre, la traditionnelle distribution du cadeau de Noël a permis de remettre 750 colis simples et 350 colis doubles aux seniors. Il ne faut pas oublier Maromme en fête qui a eu lieu au mois de juin.

Pour 2023, compte tenu de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires, après discussion au sein de la majorité, M. le Maire et l'équipe municipale avons décidé, non sans une certaine amertume, de faire une pause sur les événementiels en 2023. Ne seront pas organisés cette année, ni le thé dansant ni le banquet des aînés.

Cependant, nous aurons le plaisir d'offrir à nos seniors le traditionnel cadeau de Noël.

Nous maintiendrons également le voyage et partirons pour le Pays Basque au mois de septembre. 2023 sera donc une année bien calme mais nous espérons que grâce aux mesures draconiennes que nous avons prises, l'année 2024 se verra festive et animée. Je vous remercie. »

**Mme Nelly Tocqueville, Conseillère municipale déléguée**, intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Transition écologique et solidaire :

« Je commencerai par un petit rappel des séances de travail du Comité Citoyen :

Le 18/11 2022 : La séance a été consacrée à la présentation du plan de sobriété énergétique adopté par les élus. M. le Maire a présenté aux membres les décisions prises par le conseil municipal suite aux augmentations importantes de l'énergie et qui grèvent de façon brutale le budget de Maromme comme de toutes les collectivités. Cette séance a également permis de faire le point sur les propositions des marommois recensées lors du mois de l'environnement.

Le 06/01/2023 : Cette séance/atelier a été consacrée à la lutte contre le changement climatique et atmosphérique. Un travail a été mené sur l'empreinte carbone de chacun, par groupe. Cette démarche participative a permis aux membres, individuellement, de prendre conscience de leur impact personnel et de celui de leurs comportements. Les participants ont souhaité poursuivre l'expérience auprès de leur environnement proche.

Les agents sont sollicités pour effectuer la même démarche. A suivre lors du prochain comité. Présentation des prochaines séances de travail et de déplacements jusqu'au mois d'avril. La phase diagnostic sera alors achevée.

Je vous informe qu'il est envisagé de présenter, en 2024, au Conseil municipal un document actant les engagements de la commune pour un Agenda 2030.

Lors des échanges que j'ai pu avoir avec des représentants d'autres collectivités qui ont envisagé de travailler sur le même agenda, il s'avère que certaines ont renoncé car le travail est dense et présente de nombreux écueils ; ce qui s'avère exact. Enfin, il apparaît que Maromme est une des rares communes de cette strate à s'être engagée dans la démarche et à s'en tenir à cet engagement.

Il est à rappeler la présence de Maromme aux réunions de l'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable) :

Le 15 novembre 2022, la commune était invitée à participer à une table ronde lors des 5èmes rencontres Normandes de Développement Durable. Mesdames Pitrou et Mignot représentaient Maromme.

## Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

Ce 17 janvier, d'autre part, j'ai participé à une journée de formation des ambassadeurs de l'ANBDD. J'ai rappelé l'engagement de Maromme dans de nombreuses démarches environnementales et le travail mené pour la transition écologique et solidaire. La commune est bien identifiée maintenant comme s'impliquant dans une démarche de démocratie participative, à l'ANBDD, comme dans la commission métropolitaine qui traite de ce sujet. Je vous remercie. »

**M. Antoine Hardy, Conseiller municipal délégué**, intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Commerce, à l'attractivité économique, à l'artisanat et à l'emploi :

« La première partie du mandat achève trois années très intenses pour le tissu économique de notre commune. Elle a réclamé des investissements humains considérables de la part de nos entreprises, de nos commerces et de nos administrés.

En 2020, lorsque l'horizon nous poussait à rediriger notre cap au jour le jour, nous avons redoublé d'effort pour permettre de maintenir l'activité pour nos entreprises, et de n'aggraver aucune situation alors incertaine pour ceux connaissant les fermetures temporaires :

- Création et don de kit de support de communication et signalétique pour les commerces,
- maintien de l'ouverture de nos deux marchés,
- subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'association des commerçants,
- don à l'ensemble de la population de masque réutilisable pour faciliter le retour au commerce,

Aujourd'hui, le constat est sans appel. Aucun de nos commerces ou entreprises n'ont vécu de fermeture en cette période pour des raisons économiques. Mieux encore, l'attractivité économique de notre commune est sans précédente :

- Un taux d'occupation de nos cases commerciales record,
- Une dynamique qui entraîne l'ouverture de projets commerciaux qualitatifs : (La Poudrerie Royale, la Pharmacie de la Maine et son centre médical, la pizzeria Di Paulo récemment),
- Une activité économique qui poursuit son développement sur la commune : la rénovation de cases commerciales (Centre Commercial Super U, du Fournil de L'Eglise, etc),
- L'ouverture d'une unité de production de biscuit au sein de Novandie,

Alors, ces trois prochaines années seront vraisemblablement chahutées par un contexte économique et géopolitique instable, et je pense que les choix politiques des deux précédents mandats prennent aujourd'hui tout leur sens :

- Le développement du réseau de chaleur, dont nos commerces et nos entreprises peuvent bénéficier, permettant d'amortir les surcoûts de chauffage,
- Le développement du réseau de transport en commun, de pistes cyclables et de mobilité douces,
- L'implantation de bornes électriques sur la commune, permettant d'offrir des alternatives de transport pour les personnes travaillant sur la commune et les clients souhaitant s'y rendre.

C'est pourquoi nous devons poursuivre nos engagements pour permettre de poursuivre l'attractivité économique de notre territoire pour l'année 2023, et encore plus les années suivantes. Je vous remercie. »

**Mme Monique Lecat, Conseillère municipale déléguée**, intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Petite Enfance :

« Après de nombreux reports et beaucoup d'attente, les travaux de la crèche Françoise Dolto arrivent à leur terme. Nous pourrons donc ouvrir au mois de mars la nouvelle Maison Municipale de la Petite-Enfance. Celle-ci regroupera le multi-accueil F. Dolto de 25 places, le relais de la Petite-Enfance (ex RAM : Relai des Assistants Maternels) pour les assistants maternels et les familles concernées, les bureaux du service petite-enfance de la ville et un local à poussettes bien utile aux usagers.



Conseil municipal du 17 janvier 2023

Ces nouveaux locaux seront adaptés au public en situation de handicap. Ils ont nécessité quelques investissements en termes d'aménagement et de mobiliers pour les nouveaux espaces ainsi qu'une nouvelle structure de jeu de 80 000 € dans la cour agrandie et un nouveau logiciel d'aide à la gestion des dossiers des familles du relai petite-enfance. Nous sollicitons d'ailleurs l'aide de la caisse d'allocations familiales pour ces investissements.

Quant au développement durable, nos structures dédiées à la petite-enfance poursuivent leurs réflexions sur leurs pratiques professionnelles avec comme fil rouge le label écolo-crèche « Label Vie » (pour exemple, achat de couches plus écologiques, entretien avec une machine à vapeur, mise en place d'un composteur).

Nous entretenons de très bonnes relations avec la crèche Liberty de la Poudrerie Royale qui fêtera cette année ses 2 ans de fonctionnement. Les 20 places réservées à la ville sont attribuées par la commission municipale sur les mêmes critères que ceux pour nos propres crèches.

En 2023, nous poursuivons notre réflexion avec nos partenaires sur le thème « Tout se joue avant 3 ans » et le nécessaire accompagnement des enfants et de leurs familles. Je vous remercie.

**Mme Masurier, deuxième adjointe** intervient pour la partie du budget relevant de sa délégation (politiques du temps de l'enfant et de la petite enfance, de la réussite éducative, de la jeunesse et de la politique de la ville) :

« Le budget 2023 consacre une part importante au secteur Education et tout particulièrement en investissement avec des dépenses pour la création de la maison municipale de la petite enfance dont Mme Lecat vient de parler, mais aussi les importants travaux de l'école Thérèse Delbos. Pour cette dernière, il s'agit d'une rénovation en profondeur tant dans la consolidation de sa structure que dans sa fonctionnalité avec des classes repensées sur le plan phonique et esthétique. 4 classes seront créées dans le préau existant, un préau extérieur sera construit, une rampe d'accès, un ascenseur et autant de signaux permettant le déplacement des personnes en situation de handicap.

Seront également programmés d'importants travaux dans les écoles Flaubert et Desnos dans le cadre de l'Ad'Ap et dans le bâtiment du centre de Loisirs pour l'étanchéité du toit.

Quant à la cuisine centrale, elle sera équipée d'une friteuse à la grande joie des enfants et de matériel ergonomique car nous sommes attentifs à la santé du personnel.

Sur le budget de fonctionnement, nous conservons l'aide aux projets exceptionnels qui offrent une belle ouverture culturelle à nos élèves. D'ailleurs, nous nous réjouissons de l'engagement de l'école Delbos avec la mise en place d'une classe de découvertes pour les élèves des 4 classes de CE1. C'est un dispositif riche en expériences, en émotions et en souvenirs pour les enfants qui y participent. Il est à noter également les animations diversifiées sur le temps méridien, actions individuelles et collectives de notre coordinatrice du soutien à la parentalité et celui du programme de réussite éducative favorisent un climat beaucoup plus serein, propice à des relations plus aisées entre les élèves et avec les personnels.

Pour la protection de notre planète, 2023 verra parallèlement la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et la valorisation de nos déchets par la jeune entreprise Terraléo. Il ne faut pas oublier la plus-value éducative apportée par d'autres personnels de la ville dont les éducateurs physiques (Etaps) avec l'éducation physique d'une heure par semaine pour chaque classe élémentaire de la ville, l'initiation à la natation, le chant « chorale » ainsi que la découverte des instruments et les petits concerts avec les professeurs du conservatoire de musique. Puis les personnels de la médiathèque avec des actions ciblées par classe et les personnels de l'espace Beaumarchais avec l'organisation d'un spectacle jeune public de qualité pour les 52 classes de la ville. Pour l'investissement, le fonctionnement et la plus-value éducative apportée aux enfants de la commune, je vous invite à voter pour ce budget 2023 qui vous est présenté ce soir. Je vous remercie. »

M. Quentin Fernandes, Conseiller municipal délégué intervient dans le cadre de sa délégation en matière de Jeunesse :

« Malgré ce budget 2023 en pause, la municipalité reste néanmoins mobilisée pour sa jeunesse. Trois actions ont été maintenues, renouvelées ou créées. La 1<sup>ère</sup> action concerne les voyages qui sont renouvelés pour l'année 2023. Pour rappel, la municipalité a mis en place des séjours pour 49 jeunes pour les vacances estivales 2022. L'objectif a été pleinement atteint avec 7 destinations dans 5 départements différents. Ces séjours, organisés par la ligue de l'enseignement, ont des vertus pédagogiques et éducatives. Ils permettent aux jeunes marommois de s'ouvrir au monde et de faire de nouvelles expériences. Il faut souligner que certains jeunes n'ont pas les moyens financiers de partir en vacances et certains ont donc découvert la mer à travers ces séjours.

La 2<sup>ème</sup> action renouvelée concerne les Bourses coup de pouce, qui existent depuis l'année 2004. Cela a débuté par les chantiers initiatives jeunes initialement prévus pour les 16-21 ans puis élargis aux 14-22 ans en 2008 et aux 14-25 ans en 2019. Ce qui représente environ 40 bénéficiaires par année soit plus de 300 jeunes aidés depuis par la ville. Ce dispositif permet la réalisation d'un projet personnel par les jeunes marommois qui en contrepartie s'engagent à participer à une ou plusieurs actions à visée éducative ou citoyenne. L'objectif de ce dispositif est de mettre en valeur la notion d'engagement, de contrepartie, de droit et de devoir. Aujourd'hui cette initiative s'adresse à un public plus large à savoir les 6-25 ans. Il est important de souligner que le quartier le plus représentatif en termes de bénéficiaires est le quartier prioritaire de la ville. Pour information, 60 % des projets concernent le passage du permis de conduire et l'achat de matériel multimédia à des fins d'utilisation pour les études. 12 % des projets concernent le financement du BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) qui peut se compléter avec le dispositif du département « Top'Là ». L'achat de matériel multimédia permet également de lutter contre la fracture numérique car certains nombreux foyers disposent seulement d'un seul équipement pour toute la famille.

La 3<sup>ème</sup> action et non des moindre, est le retour du conseil municipal des Jeunes (CMJ). Très attachée au fait de laisser une place aux jeunes pour s'exprimer au sein de la cité, la municipalité a décidé le retour du CMJ. Ce dispositif de démocratie participative permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. L'objectif éducatif pour les enfants est double :

- permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face à l'intérêt particulier).

- favoriser la gestion de projet par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus doivent donc réfléchir, discuter, voter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population devenant ainsi des acteurs de la vie de la cité dans le cadre des principes des valeurs républicaines.

L'équipe municipale a donc décidé de se tourner vers les collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, dont 8 filles et 8 garçons avec un mandat électif de deux ans. Ce retour du CMJ est donc acté. Un comité technique a été mis en place dès septembre 2022 avec des élections qui étaient envisagées avant les vacances scolaires de fin d'année. La collaboration de nos partenaires, le collège Alain et le collège Sainte-Marie est incontournable pour la réussite de ce projet.

Cependant, à la vue des obstacles rencontrés et un timing bien trop court, des variables d'ajustement ont dû être revues. Le planning serré n'a pas permis de recueillir le nombre de candidatures espéré et suffisant pour exercer le mandat des jeunes candidats. Afin de maximiser les chances de réussite, le comité technique a décidé d'ouvrir les candidatures à l'ensemble des collégiens marommois et un nouveau rétroplanning a été élaboré prenant en compte cette nouvelle stratégie. Je vous remercie. »

M. Lamiray remercie l'ensemble des élus pour leurs interventions.

Il confirme que l'année 2023 sera une année de pause mais que, malgré tout, de nombreuses actions seront menées comme cela a été présenté par les élus précédemment dans le cadre de leur délégation. Le budget présenté ce soir est contraint dû aux factures énergétiques qui vont augmenter.

Les charges de fonctionnement ont augmenté environ de 10 %, et sont pour beaucoup liées au prix de l'énergie notamment à Maromme pour l'utilisation du stade municipal. M. Lamiray rappelle que la ville a la chance d'avoir un réseau de chaleur sur lequel la plupart des bâtiments communaux et logements sur la ville sont raccordés. Ce réseau est un vrai atout pour la ville, d'ailleurs cela fera 10 ans en 2023 qu'il est en fonctionnement.

La ville prolonge bien évidemment, son approche environnementale. Le comité citoyen est investi, la ville se doit de l'animer, de le faire vivre et de le faire travailler sur les ODD (Objectifs de développement durable qui ont été arrêtés. L'écriture de l'agenda 2030 avance bien avec des objectifs à atteindre et des engagements forts.

2 grands axes se distinguent dans les investissements de ce budget :

- totale mise aux normes en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicaps, ce qu'on appelle l'Ad'AP. La ville rattrape peu à peu son retard avec une accélération des travaux avec entre autres l'installation d'ascenseurs dans 3 écoles et la mise en accessibilité totale du conservatoire de musique ainsi que son réaménagement.
- engagement de la ville sur la mise en place de diagnostics énergétiques pour l'ensemble des bâtiments de la ville afin de disposer d'une lecture fine et poussée de la consommation des bâtiments permettant de mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie.

M. Lamiray indique que des travaux métropolitains seront entrepris notamment avec la requalification de la 2<sup>ème</sup> phase de la rue des Martyrs de la Résistance et des travaux conséquent sur pont du Cailly qui vont nécessiter sa fermeture.

Le parvis de l'église et les abords de l'EHPAD rue de la République vont être réaménagés. La rue des Belges va faire l'objet d'une réfection ainsi que la rue du Huit mai. Les pistes cyclables vont continuer à se développer sur la ville. Il y a donc une réelle dynamique de travaux malgré tout.

La propreté de la ville va être renforcée même si la brigade de propreté qui a été créée porte ses fruits. Un travail va être mené sur la prolifération des nuisibles avec une réflexion sur les actions à mener. Pour opération de « chasse » des nuisibles va être menée sur la ville dans le courant des vacances de février à laquelle seront associés les collégiens, les lycéens, les bailleurs, les commerçants.

M. Lamiray confirme que pour ce qui est du secteur de l'Éducation, l'école Thérèse Delbos va être entièrement refaite et informe d'ailleurs qu'une visite sera organisée avec les élus, certainement aux vacances de printemps.

## Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

La livraison de la maison municipale de la petite-enfance a été un vrai challenge mais elle sera très bientôt inaugurée. M. Lamiray se félicite de la livraison et de l'inauguration récente de la Maison des solidarités « La Canopée ».

M. Lamiray indique que la réfection d'un logement pour en faire un appartement de répit a été une très bonne décision, qui a tout son sens au vu des dernières entrées comme l'a indiqué Mme Poulain.

Pour ce qui est des animations auprès des séniors, M. Lamiray en convient, cela est un vrai déchirement et une réelle frustration de ne pas organiser de manifestations cette année mais c'est une décision raisonnée et réfléchie.

M. Lamiray confirme également que la continuité de la mise en place de l'Ad'AP et mise en place de mesures d'économies d'énergies vont se prolonger dans les équipements sportifs. Le déploiement de l'éclairage led va se poursuivre permettant de faire des économies.

M. Lamiray dit que ces décisions, actées dans le plan de sobriété et votées ensemble, sont les décisions les plus difficiles qu'il a pu prendre depuis sa mandature Mais elles sont responsables et nécessaires si la municipalité veut repartir du bon pied en 2024. Cette vigilance permettra de relancer la politique d'investissement et entre autres, de relancer le projet mairie-bibliothèque si la situation financière le permet.

De plus, M. Lamiray informe que pour cette année, il a décidé de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux aux forces vives, par soucis d'économie et d'exemplarité. Cette décision a dans l'ensemble été bien comprise car elle a été bien expliquée lors des différentes rencontres de quartier.

M. Lamiray se dit cependant confiant et optimiste. Il souhaite que la ville puisse réussir à passer le cap grâce à ces mesures drastiques mais nécessaires et ne doute pas que ce les efforts consentis auront un retour positif.

M. Lamiray remercie l'assemblée pour son écoute et son vote à venir. Il demande s'il y a des questions.

M. Manchon dit vouloir revenir sur le fait que M. Lamiray a indiqué que la ville sera en « pause » en 2023 lors des réunions de quartier et que les gros chantiers qui seraient maintenus seraient la 2<sup>ème</sup> phase du réaménagement de la rue des Martyrs et le parvis de l'Elgise parce que ce sont des travaux qui sont à la charge de la métropole. M. Manchon dit voir cependant, que dans le budget investissement présenté, sont inscrites des lignes budgétaires pour le projet médiathèque-mairie, l'école de musique alors que ces chantiers ont été mis en pause d'après ce qui a été annoncé lors des réunions de quartier.

M. Lamiray répond à la remarque de M. Manchon sur ce qui concerne la ligne budgétaire dédiée à la mairie-médiathèque. Si la situation financière internationale, nationale et locale est favorable en 2024, cette ligne budgétaire permettra en 2023 d'anticiper car si cela est fait trop tard, la ville ne pourra disposer des crédits nécessaires à la relance du chantier. Les travaux ne vont pas commencer mais il y a un travail en amont avec les architectes, les bureaux d'études que la ville doit pouvoir rémunérer. Lorsque le projet pourra reprendre, tout sera prêt et pour information le permis de construire a été déposé.

M. Lamiray répond à la question de M. Manchon sur l'école de musique et indique que de mémoire ces travaux étaient prévus dans le mandat précédent. Ils ont été constamment repoussés.

L'essentiel de l'investissement liés à l'école de musique concerne l'Ad'Ap, c'est-à-dire sa mise en conformité en matière d'accessibilité. Ceci est une obligation avec des travaux très lourds. En effet, pour exemple, un fauteuil roulant ne peut entrer dans l'école car la porte n'est pas assez large. Ceci n'est normal et c'est donc une priorité dans ce budget. M. Lamiray indique qu'il est opportun de profiter des gros travaux d'accessibilité pour faire en même temps les travaux de réaménagement.

M. Lamiray rappelle que malgré tout, ce budget investissement n'a jamais été aussi faible depuis qu'il est maire. Il a fallu faire des choix, malgré les nombreuses demandes des services, qui sont pour autant légitimes. Les arbitrages ont été difficiles mais les coupes budgétaires sont nécessaires pour pouvoir passer le cap et pouvoir démarrer une année 2024 dans les meilleures conditions.

M. Lamiray demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

Présents : 24 Pouvoirs : 8

VOTE : POUR : 30 - ABSTENTION : 2

### Délibération n° 2 : Budget primitif 2023 – Budget annexe » Locaux industriels »

PJ : 1

Rapporteur : M. Van-Huffel

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le BP 2023 du budget annexe « Locaux Industriels » selon les termes suivants :

Dépenses de fonctionnement : 335 000 €

Dépenses d'investissement : 242 000 €

**TOTAL DES DEPENSES : 577 000 €**

Recettes de fonctionnement : 335 000 €

Recettes d'investissement : 242 000 €

**TOTAL DES RECETTES : 577 000 €**

Cette prévision prend notamment en compte la suite et la fin des travaux de rénovation du parc d'activité du Moulin à Poudre. Un emprunt de 109 k€ est ainsi prévu pour assumer ces travaux.

Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

		BP 2022	BP 2023
Compte 6061	Electricité Gaz Chauffage Combustible	1 200,00	800,00
Compte 607	Achat de marchandises	2 400,00	1 500,00
Compte 611	Prestations de services	9 200,00	9 200,00
Compte 61528	Autres entretiens	5 000,00	25 000,00
Compte 6156	Maintenance	1 500,00	1 500,00
Compte 63512	Taxes foncières	97 000,00	102 000,00
Compte 6542	Créances éteintes	30 000,00	30 000,00
Compte 66111	Intérêts	1 000,00	6 600,00
Compte 6688	Autres	40 500,00	40 500,00
Compte 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00
Compte 023	Virement à la section d'investissement	102 200,00	70 800,00
Compte 6811	Dotations aux amortissements	65 000,00	42 100,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>360 000,00</b>	<b>335 000,00</b>

		BP 2022	BP 2023
Compte 7083	Locations	315 000,00	275 000,00
Compte 7588	Autres produits de gestion courante	0,00	2 000,00
Compte 778	Autres produits exceptionnels	45 000,00	58 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>360 000,00</b>	<b>335 000,00</b>

		BP 2022	BP 2023
Compte 1641	Emprunts en Euros	16 000,00	30 000,00
Compte 165	Dépôts de garantie	20 000,00	20 000,00
Compte 2131	Bâtiments	345 000,00	80 000,00
Compte 2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	5 000,00
Compte 2033	Frais de publication	2 000,00	2 000,00
Compte 2764	Créances	105 000,00	105 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>493 000,00</b>	<b>242 000,00</b>

		BP 2022	BP 2023
Compte 1641	Emprunt en euros	305 800,00	109 100,00
Compte 165	Dépôts de garantie	20 000,00	20 000,00
Compte 021	Viremt de la section Exploit.	102 200,00	70 800,00
Compte 28125	Terrains bâtis	100,00	100,00
Compte 28131	Amortissements	63 900,00	40 500,00
Compte 28135	Instal générales, agencements, aménageme	1 000,00	1 500,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>493 000,00</b>	<b>242 000,00</b>







### Emprunts en cours et plan d'extinction de la dette

Numérotation	contrat N°	Prêteur	Intérêts	Capital	ANNUITE TOTALE N
Contrat N° 7005	10001381585	CREDIT AGRICOLE N	593,40	16 000,00	16 593,40
Contrat N°7006		AFL	5 908,50	13 333,33	19 241,83
TOTAL			6 501,90	29 333,33	35 835,23

Exercice	Intérêts	Capital	Annuité Totale	ENCOURS AU 31/12/N
2023	6 501,90	29 333,33	35 835,23	288 000,00
2024	6 029,10	29 333,33	35 362,43	272 000,00
2025	5 556,30	29 333,33	34 889,63	256 000,00
2026	5 083,50	29 333,33	34 416,83	226 666,67
2027	4 610,70	29 333,33	33 944,03	197 333,33
2028	4 137,90	29 333,33	33 471,23	168 000,00
2029	3 665,10	29 333,33	32 998,43	138 666,67
2030	3 192,30	29 333,33	32 525,63	109 333,33
2031	2 719,50	29 333,33	32 052,83	80 000,00
2032	2 272,50	13 333,33	15 605,83	66 666,67
2033	1 868,50	13 333,33	15 201,83	53 333,33
2034	1 464,50	13 333,33	14 797,83	40 000,00
2035	1 060,50	13 333,33	14 393,83	26 666,67
2036	656,50	13 333,33	13 989,83	13 333,33
2037	252,50	13 333,33	13 585,83	0,00
2038	0,00	0,00	0,00	0,00

#### Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le débat sur les orientations budgétaires tenu lors de la séance du 13/12/2022,
- Considérant le rapport de présentation,

#### Après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Locaux Industriels » de la Ville de Maromme dans les conditions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 335 000 €

Dépenses d'investissement : 242 000 €

**TOTAL DES DEPENSES : 577 000 €**

Recettes de fonctionnement : 335 000 €

Recettes d'investissement : 242 000 €

**TOTAL DES RECETTES : 577 000 €**

M. Lamiray dit que les travaux qui ont été faits vont permettre une meilleure attractivité et cela a son effet puisque le taux d'occupation est très bon.

M. Manchon demande pourquoi il y a une baisse des recettes sur les loyers alors que les cases se louent bien.

M. Van-Huffel répond qu'effectivement il s'agit d'un réajustement par rapport à ce qui est réellement loué et les lignes budgétaires présentées sont donc plus proches de la réalité.

M. Lamiray demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

Présents : 24 Pouvoirs : 8

VOTE : POUR : 30 - ABSTENTION : 2

### Délibération n° 3 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Rapporteur : M. Van-Huffel

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,60 % (taux 2020 de la Ville + taux 2020 du département)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,59 %
- Taxe d'habitation (hors taxe d'habitation sur les résidences principales) : 19,02 %.

La réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est venue modifier le taux de taxe foncière pratiqué par la Ville, ce dernier ayant fusionné avec le taux du département, sans impact pour les contribuables marommois.

Les taux d'imposition restent donc inchangés à la Ville de Maromme depuis neuf ans.

Il est à noter que la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui était encore acquittée par quelques contribuables jusqu'en 2022, disparaît totalement en 2023.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B sexies,
- Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,
- Considérant le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2023 de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,60 % (taux 2020 de la Ville + taux 2020 du département),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,59 %,
- Taxe d'habitation (hors taxe d'habitation sur les résidences principales) : 19,02 %

- **PRÉCISE** que les taux d'imposition restent donc inchangés depuis neuf années consécutives,
- **PRÉCISE** également que le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, perçu les deux dernières années par l'Etat directement, disparaît totalement en 2023.

M. Lamiray dit que cette délibération représente un choix très fort de la majorité au vu de ce qui a été présenté pour le budget et des décisions difficiles prises. Certains choix auraient pu être différents s'il avait été décidé d'augmenter le taux d'imposition, ce qui n'est pas le cas. Certaines communes ont augmenté le taux, certaines l'ont même doublé. M. Lamiray ne souhaite pas commenter ces choix car il dit avoir la chance qu'en France, chaque maire puisse gérer sa commune en son âme et conscience. A Maromme, deux choix forts sont proposés : ne pas augmenter les impôts et ne pas baisser les critères d'attribution des subventions aux associations.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 24 Pouvoirs : 8**  
**VOTE : POUR : 32**  
**UNANIMITE**

### **Délibération n° 4 : Maison municipale de la petite-enfance – Demande de subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales**

**PJ : 3**

**Rapporteur : Mme Masurier**

Les travaux de rénovation de la Maison municipale de la petite enfance se terminent début 2023.

Cet équipement accueillera le Centre multi-accueil Françoise Dolto (CMA Dolto) et le Relais petite enfance (RPE, anciennement Relais des assistantes maternelles), ainsi que les bureaux de l'équipe du service petite enfance de la ville.

Ces nouveaux locaux demandent quelques investissements complémentaires en termes d'aménagements. Ainsi, la cour agrandie devra disposer d'une nouvelle structure de jeu, et du mobilier doit être acheté pour les nouveaux espaces de la Maison municipale de la petite enfance. Enfin, le Relais petite enfance doit se doter d'un nouveau logiciel pour gérer les dossiers des familles.

La Caisse d'allocations familiales soutient les collectivités locales dans leur besoin d'aménagement des équipements d'accueil de la petite enfance.

Les demandes de financement auprès de la CAF concernent les achats suivants :

<b>ACHATS</b>	<b>Coût total</b>	<b>Subvention CAF 80%</b>	<b>Solde collectivité 20%</b>
Mobilier RPE	8 080 €	6 464 €	1 616 €
Logiciel RPE	3 544 €	2 835 €	709 €
Mobilier Multi-accueil	3 021 €	2 417 €	604 €
Jeu extérieur Multi-accueil	80 000 €	64 000 €	16 000 €
<b>TOTAL DES ACHATS</b>	<b>94 645 €</b>	<b>75 716 €</b>	<b>18 929 €</b>

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière la plus large possible pour l'achat de mobilier et de matériel auprès de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime et à signer les conventions afférentes.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant le rapport de présentation,

**Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide financière la plus large possible auprès de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions afférentes.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 23 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 30**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 5 : Attribution des subventions 2023 aux associations hébergées dans des locaux industriels**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Deux associations marommaises occupent des locaux industriels de la ville. A ce titre, elles doivent un loyer que la ville a choisi de compenser par une subvention.

Depuis le 1er février 2018, les Restaurants du Cœur sont installés au Moulin à Poudre. L'association doit changer d'entrepôt en 2023 mais restera dans le périmètre de la zone d'activités. Le nouveau local, plus petit, présente l'avantage d'être indépendant du reste des locaux du Moulin à poudre. De plus, le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de location de ses locaux industriels. Ainsi le loyer appliqué évoluera au cours de l'année 2023.

En raison de travaux nécessaires dans le nouvel entrepôt, Les Restaurants du Cœur vont encore occuper pour au moins le premier semestre de l'année 2023 leur local actuel de 500 m<sup>2</sup>. D'autre part, la convention d'occupation précaire arrive à son terme le 1<sup>er</sup> février 2023. Le nouveau tarif de 55 € HT/m<sup>2</sup> s'appliquera donc quel que soit le local occupé.

Le coût d'occupation étant de 40 € HT/m<sup>2</sup> pour le mois de janvier, puis de 55 € HT/m<sup>2</sup> à partir de février jusqu'en juin, le loyer et la subvention vont s'établir comme suit :

- Local de 500 m<sup>2</sup> : 24 000 € TTC/an, soit 2 000 € pour le mois de janvier 2023,
- Local de 500 m<sup>2</sup> : 33 000 € TTC/an, soit 13 750 € de février à juin 2023.

Une seconde subvention sera prise au printemps prochain sur la base du loyer du nouveau local et pour le second semestre.

La subvention compensatrice s'élève donc à 15 750 € pour les six premiers mois de l'année 2023.

Le club de billard, qui a été contraint de quitter les locaux 29 rue Berrubé, occupe désormais un lot du bâtiment industriel Pixel depuis le 1er décembre 2018. La dernière convention de location du local a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour une durée d'un an reconductible tacitement quatre fois. Ainsi le montant reste inchangé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer les subventions aux associations occupant des locaux industriels et devant s'acquitter d'un loyer perçu sur le budget annexe de la ville comme suit :

<b>Associations hébergées dans des locaux industriels</b>		
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant du loyer</b>	<b>Subvention accordée</b>
RESTAURANTS DU COEUR	2 000 €, puis 2 750 €	15 750 €
BILLARD CLUB DE MAROMME	1 825 €	21 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 650 €</b>

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération n°10 du 13 décembre 2023, portant sur les tarifs des locaux d'activité loués par la ville,
- **Vu** la délibération n°24 du 19 octobre 2021, portant sur la convention d'occupation du local Pixel par le club de Billard,
- **Vu** le budget primitif 2023 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** les demandes de subvention des associations hébergées dans des locaux industriels pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer des subventions aux associations hébergées dans des locaux industriels au titre de l'année 2023 selon la liste ci-dessous :
  - Restaurants du cœur : 15 750 €
  - Billard Club de Maromme : 21 900 €
  
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 23 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 31**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 6 : Attribution des subventions forfaitaires 2023 aux associations socio- culturelles de Maromme**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Sous l'intitulé socio-culturelles, se cache un nombre important et varié d'activités qu'exercent les associations marommais. Du jardinage au théâtre en passant par le devoir de mémoire, la musique ou l'aide aux devoirs, ce sont autant d'initiatives qui ouvrent les possibles des habitants.

A l'identique des subventions forfaitaires attribuées aux associations sportives, la Ville souhaite accompagner financièrement ces associations. Une subvention forfaitaire, donc non soumise à critères, est consentie pour un montant plafond de 2 000 €.

Le tableau suivant propose les subventions forfaitaires attribuées pour l'année 2023 dans le domaine socio-culturel pour un montant total de 8 150 €.

<b>ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES</b>		<b>Subventions de fonctionnement 2023</b>
<b>FORFAIT</b>	ASSOCIATION MUSEE HOMME ET INDUSTRIE	100 €
	LES GOURM'EN DISENT	100 €
	FNACA	100 €
	ASSOCIATION LES FOUGERES	100 €
	DECO MANO	200 €
	AAPPMA	200 €
	JARDINS DU MONT MIREL	300 €
	SECOURS CATHOLIQUE	300 €
	COUNTRY VALLEE CLUB	400 €
	CALAMITY JAZZ	400 €
	NORMAN DIXIE'S CŒUR	450 €
	COMITE DES ECHANGES INTERNATIONAUX	500 €
	LES CONVOIS D'IRINA	500 €
	LES AMIS DU SALON DE PEINTURE	600 €
	AGOGO PERCUSSIONS	700 €
	ACCORDEON CLUB DE MAROMME	800 €
	COUTUR'CRE@	1 000 €
	IMAJEU	1 400 €
	<b>Total</b>	<b>8 150 €</b>

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la commission n°3 consultée,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** les demandes de subvention pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer des subventions aux associations socio-culturelles au titre de l'année 2023 selon la liste ci-dessous,
  
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

<b>ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES</b>		<b>Subventions de fonctionnement 2023</b>
<b>FORFAIT</b>	ASSOCIATION MUSEE HOMME ET INDUSTRIE	100 €
	LES GOURM'EN DISENT	100 €
	FNACA	100 €
	ASSOCIATION LES FOUGERES	100 €
	DECO MANO	200 €
	AAPPMA	200 €
	JARDINS DU MONT MIREL	300 €
	SECOURS CATHOLIQUE	300 €
	COUNTRY VALLEE CLUB	400 €
	CALAMITY JAZZ	400 €
	NORMAN DIXIE'S CŒUR	450 €
	COMITE DES ECHANGES INTERNATIONAUX	500 €
	LES CONVOIS D'IRINA	500 €
	LES AMIS DU SALON DE PEINTURE	600 €
	AGOGO PERCUSSIONS	700 €
	ACCORDEON CLUB DE MAROMME	800 €
	COUTUR'CRE@	1 000 €
	IMAJEU	1 400 €
	<b>Total</b>	<b>8 150 €</b>

M. Lamiray informe qu'il a souhaité que les élus disposent d'une note explicative faite par M. Penaud, directeur du pôle sport-vie associative. Celle-ci permettra d'avoir le déroulé de l'évolution des critères et des explications sur le fonctionnement des choix pour les attributions des subventions, et ce en toute transparence. Ces critères sont justes et équitables et M. Lamiray indique vouloir que les élus puissent en avoir connaissance pour le vote.

M. Lamiray dit que ces subventions sont forfaitaires et que certaines ont diminuées. Cela est dû au fait que la ville avait fait le choix de maintenir à l'identique toutes les subventions pour que les associations puissent traverser la crise sanitaire. Certaines associations n'ont cependant pas eu d'activité pendant cette période et n'ont pas eu de dépenses et se retrouvent avec une énorme trésorerie. De ce fait, cette année nous baissons leur subvention mais pour les années à venir, selon l'activité et l'état de la trésorerie, la subvention sera réétudiée et augmenté au besoin.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 21 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 4 (Mme Lecat-M. Lardans – Mme Sarta – Mme Flahaut)**

**VOTE : POUR : 29**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 7 : Attribution des subventions forfaitaires 2023 aux associations sportives de Maromme**

**Rapporteur : Mme Bréham**

La Ville, consciente de la plus-value sociale engendrée par le tissu associatif, accompagne les associations sportives en leur mettant à disposition des équipements dont la qualité est unanimement reconnue ainsi qu'en participant à leur fonctionnement.

Une subvention forfaitaire, non soumise à critères, est consentie pour un montant plafond de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer des subventions forfaitaires attribuées pour l'année 2023 aux associations sportives pour un montant total de 6 680 €.

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		<b>Subventions de fonctionnement 2023</b>
<b>FORFAIT</b>	MAISON CULTURELLE DE GEORGIE	200 €
	UNSS COLLEGE ALAIN	330 €
	LES COMPAGNONS DES TERRES PARALLELES	400 €
	LE RESTE DU MONDE	400 €
	MAJO TWIRL LES COYOTES	500 €
	DES PAS ET DES LETTRES	600 €
	CYCLO-CLUB MAROMME	700 €
	CLUB EDUCATION CANINE MAROMME	750 €
	AL MUSCULATION	800 €
	BASKET CLUB DE MAROMME	1 000 €
	ALM PETANQUE	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 680 €</b>



**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant les demandes de subvention pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer des subventions forfaitaires aux associations sportives au titre de l'année 2023 selon la liste ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		<b>Subventions de fonctionnement 2023</b>
<b>FORFAIT</b>	MAISON CULTURELLE DE GEORGIE	200 €
	UNSS COLLEGE ALAIN	330 €
	LES COMPAGNONS DES TERRES PARALLELES	400 €
	LE RESTE DU MONDE	400 €
	MAJO TWIRL LES COYOTES	500 €
	DES PAS ET DES LETTRES	600 €
	CYCLO-CLUB MAROMME	700 €
	CLUB EDUCATION CANINE MAROMME	750 €
	AL MUSCULATION	800 €
	BASKET CLUB DE MAROMME	1 000 €
	ALM PETANQUE	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 680 €</b>

- D'inscrire la dépense au compte 6574.

**Présents : 22 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 3 (M. Lamiray – M. Debray-  
M. Lardans)**

**VOTE : POUR : 29**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 8 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association des employés municipaux et hospitaliers (AEMH)**

Rapporteur : Mme Bréham

L'association AEMH organise chaque année une manifestation sur la période de Noël pour permettre aux enfants du personnel de la Ville de Maromme de profiter d'un cadeau et d'un spectacle.

La Ville propose d'attribuer à l'association AEMH une subvention annuelle de fonctionnement de 6 000 € permettant l'organisation de ces festivités.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du AEMH pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'Association des employés municipaux et hospitaliers (AEMH) pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 25 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 33**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 9 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association Amicale laïque de Maromme (ALM)**

Rapporteur : Mme Bréham

Association aux activités multiples, le dernier état des lieux mentionnait 466 adhérents dont 275 marommois, qui retrouve progressivement des adhérents après la perte due à la crise sanitaire (343 adhérents en 2021-2022, 550 adhérents avant 2020).

Cela étant, l'ALM a su adopter une gestion rigoureuse qui lui a permis de retrouver une situation comptable équilibrée, voire légèrement favorable.

Compte-tenu du niveau important d'accompagnement de la ville qui dépasse les 16% du fonctionnement de l'association, et parce qu'il s'agit d'éclaircir avec l'association ses objectifs à venir, il est proposé de ne verser, pour l'instant, qu'une partie de la subvention de fonctionnement annuelle. Un complément pourra être alloué en fin d'année scolaire, après étude de l'évolution de l'activité de l'association et de ses objectifs.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer une première tranche de subvention annuelle de fonctionnement à l'Amicale Laïque de Maromme à hauteur de 20 000 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du ALM pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'attribuer une première tranche de subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'ALM pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

**Présents : 23 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Lamiray – Mme Pécot)**

**VOTE : POUR : 31**

**UNANIMITE**

En aparté, après la présentation de la délibération et le vote et pour information, M. Lamiray indique que le versement s'articule ainsi en deux tranches car l'ALM a informé la ville qu'elle allait vendre ses locaux rue des Martyrs de la Résistance constitués de deux maisons ainsi que la salle Gosselin. Ces ventes vont faire entrer de la trésorerie, la ville a donc décidé de ne pas verser la subvention en entier et de rencontrer les dirigeants de l'ALM afin de voir ensemble la suite à donner. M. Lamiray dit qu'il ne s'agit en aucun cas de ne plus les subventionner.

### **Délibération n° 10 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'Association d'athlétisme Entente Mont-Saint-Aignan Maromme (EMSAM)**

Rapporteur : Mme Bréham

Intégré au Stade Sottevillais, le club d'athlétisme EMSAM demeure un club dynamique avec des entraîneurs reconnus. Le club peut ainsi s'appuyer sur leurs compétences sportives mais aussi sur leur formation à l'Activité Physiques Adaptées. Le club est ainsi partie prenante des ateliers de co-construction autour du sport – santé que la ville pilote.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association EMSAM une subvention annuelle de fonctionnement pour 2023 de 10 000 € permettant l'organisation de ces diverses activités.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,

Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du EMSAM pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au club d'athlétisme EMSAM pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

Présents : 25 Pouvoirs : 8

VOTE : POUR : 33

UNANIMITE

**Délibération n° 11: Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association de badminton Maromme Déville Mont-Saint-Aignan (MDMSA)**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Club phare à l'échelle de la région sur la discipline du badminton, le MDMSA continue à évoluer au plus haut niveau national, malgré un budget serré. Le club s'appuie sur l'organisation de manifestations d'envergure pour renflouer ses caisses et mise sur la formation pour remplacer progressivement les joueurs majeurs étrangers de l'équipe par des sportifs formés localement.

Le club s'implique aussi dans la dynamique municipale locale. Le club participe également à la réflexion autour d'un système marommois en faveur du sport santé.

Au niveau de l'accompagnement financier, le rééquilibrage avec la commune de Mont-Saint-Aignan continue. Maromme baisse donc sa subvention de 1 000 €, qui est compensé par une hausse équivalente de la part de Mont-Saint-Aignan.

La ville propose donc d'attribuer à l'association MDMSA une subvention annuelle de fonctionnement de 10 500 €.

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2023 de la ville,
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du MDMSA pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 500 € au club de badminton MDMSA pour l'année 2023,

- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray rappelle qu'il s'agit d'un accord qui a été trouvé avec la ville de Mont Saint Aignan. En effet, Maromme versait 6 000 € de plus en subvention alors que le plus grand nombre de licenciés est à Mont Saint Aignan. Cela n'était pas cohérent, la ville a donc eu des échanges constructifs avec la maire de Mont Saint Aignan. Il a donc été décidé, sur plusieurs années, par tranche de 1 000 €, de revenir à l'équité pour qu'à terme, Maromme verse la même subvention. Il reste deux ans pour y arriver. Maromme et Mont Saint Aignan verseront donc la même somme

Pour information, M. Lamiray indique que lorsque que le lissage sera fait pour le club de Badminton, la ville fera de même pour le club d'Atlétisme qui est dans le même cas, en accord avec la ville de Mont Saint Aignan. Maromme verse 3 000 € de plus alors qu'il y a vraiment peu d'adhérents marommois dans le club.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 25 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 33**

**UNANIMITÉ**

### **Délibération n° 12 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association de football Amicale laïque Déville Maromme ALDM**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Après un changement de gouvernance, le club de l'ALDM a continué de se reconstruire en changeant une partie de son staff technique.

Club formateur reconnu dans le milieu footballistique normand, la volonté du club est donc toujours présente pour former des joueurs et de leur permettre d'évoluer au plus haut niveau régional. Preuve en est la présence de son équipe U18 en Régionale 1.

Le club a également diversifié ses activités. Après avoir initié un tournoi autour du handicap, le club s'est rapproché du Foyer des Fougères pour permettre aux résidents de s'inscrire dans un championnat de football adapté. Le développement d'une section loisirs pour les enfants et les jeunes souhaitant pratiquer le football sans l'aspect compétition favorise l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

En raison de la volonté de la commune de respecter les critères établis pour l'attribution des subventions ainsi que la descente de l'équipe première du club en Régionale 2, la commune ne peut maintenir la subvention à 26 000 €.

La Ville propose donc d'attribuer à l'association ALDM une subvention annuelle de fonctionnement de 24 200 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,

- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du ALDM pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 24 200 € à ALDM pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray dit que la subvention n'avait pas été modifiée depuis 2 ans. Le club ayant descendu de 2 divisions, de la nationale 3 (où les joueurs sont rémunérés) à la régionale 1 (où les joueurs sont amateurs) et au vu des critères que la ville a instaurés, la subvention a été réévaluée. Le club a été informé. M. Lamiray précise que c'est un club très dynamique.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 24 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 31**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 13 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association de gymnastique La Persévérante**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Club accueillant les pratiquants depuis leur plus jeune âge par l'intermédiaire des baby-gym, jusqu'aux plus âgés avec la gym senior, l'association joue pleinement son rôle social sur le territoire. La Persévérante est donc un club de gymnastique qui ne se cantonne pas à la promotion de la gymnastique sportive fédérale, mais qui décloisonne l'activité pour accueillir des publics différents.

La dimension santé est également prise en compte par cette association, ainsi que la thématique du handicap avec l'accueil de structures spécialisées.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à La Persévérante une subvention annuelle de fonctionnement de 15 500 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de La Persévérante pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 500 € à La Persévérante pour l'année 2023,

- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray indique que dans le budget ont été inscrits les crédits pour changer le praticable de la salle de gymnastique. Ces travaux avaient été repoussés plusieurs fois mais cela devient urgent car le praticable en l'état peut être dangereux pour les gymnastes. M. Lamiray précise que depuis la crise de la Covid 19, le club ne cesse de croître avec un nombre d'adhérents de plus en plus conséquent, d'où une augmentation de la subvention.

**Présents : 23 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme Masurier-M. Debray)**

**VOTE : POUR : 28**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 14 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association Maromme Handball**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Petit poucet au niveau départemental, le club s'appuie sur une importante convivialité pour maintenir un effectif compétitif et loisir.

Avec l'arrivée d'un nouveau président, le club espère continuer à promouvoir la discipline du handball sur le territoire, par l'intermédiaire, notamment, du plus grand tournoi jeunes de la métropole, le challenge Guy Dutel.

La Ville propose donc d'attribuer au Maromme Handball une subvention annuelle de fonctionnement de 1 700 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de Maromme Handball pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 700 € à Maromme Handball pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 23 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Van-Huffel - M. Debray)**

**VOTE : POUR : 28**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 15 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association ALM Judo**

Rapporteur : Mme Bréham

L'équipe dirigeante du club a été renouvelée en 2022 avec l'arrivée d'un nouveau Président notamment. Le professeur en place insuffle une dynamique au sein de l'association.

La collectivité prend donc le parti de ne pas impacter trop fortement le fonctionnement du club afin de ne pas voir ce dernier disparaître.

La ville propose donc une subvention annuelle de fonctionnement pour le club de l'ALM Judo, d'un montant de 7 500 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de ALM Judo pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 500 € à ALM Judo pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray dit qu'il s'agit là typiquement d'un club qui touche plus de subvention que ce qu'il devrait toucher conformément aux critères. Il ne s'agit pas de lui mettre la tête sous l'eau. La ville va donc rencontrer les dirigeants du club pour voir comment la subvention peut être lissée pour être conforme aux critères d'attribution sachant que les clubs d'arts martiaux, judo ont été les plus impactés du monde sportif mondial par la crise sanitaire puisque c'est un sport de contact. Le club a perdu énormément de licenciés et a été deux ans sans aucune activité. Il faut l'aider à se relancer et c'est pour cela que la ville veut l'accompagner au mieux pour sortir de la crise. M. Lamiray précise que l'équipe dirigeante ainsi que les professeurs sont tous nouveaux.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 25 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 33**

**UNANIMITE**



**Délibération n° 16 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association Maromme Tennis**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Contrairement à d'autres disciplines, le tennis a réussi à traverser la crise en maintenant un niveau minimal d'activité. Sport individuel pouvant se pratiquer en extérieur, les contraintes sanitaires, bien qu'exigeantes, ont permis aux pratiquants de continuer à s'adonner à leur sport favori.

Par ailleurs le site des terrains de tennis couverts a pu accueillir cette année l'entraînement des joueuses mondiales venues disputer le nouveau tournoi Open CapFinances Rouen Métropole (WTA125). Cela participe à rendre visible la pratique féminine du tennis et devrait favorablement impacter le club de Maromme qui déjà organise depuis 6 ans un Open féminin de Maromme de grande qualité.

La ville propose donc d'octroyer au club Maromme Tennis, avec une subvention annuelle de fonctionnement de 9 000 €, lui permettant de maintenir son niveau d'activité.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention de Maromme Tennis pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Maromme Tennis pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray précise que pour ce club, au vu des critères d'attribution, la subvention a été augmentée.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 25 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme Ribert)**

**VOTE : POUR : 32**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 17 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association Maromme Canteleu Volleyball 76 (MCV)**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Comme son homologue du tennis de table, le volleyball se pratique sur Canteleu et Maromme. Après plusieurs épisodes chaotiques, le club semble avoir trouvé un niveau de fonctionnement et une

ambition de pratique cohérents. Il grimpe progressivement les échelons, qu'il s'agisse de l'équipe masculine ou féminine, en s'appuyant pour beaucoup sur une formation locale.

Le club réussit ainsi à briller sur tous les tableaux, hommes et femmes, jeunes et adultes. Il obtient également de bons résultats en Beach volley et aimerait structurer davantage cette pratique, qui fait une parfaite liaison entre la fin de championnat d'une saison en salle et la saison suivante.

La ville propose de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 8 500 € au club Maromme Canteleu Volleyball 76.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du club MCV pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 500 € au club de volleyball MCV pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray précise qu'il s'agit également d'une augmentation de la subvention, toujours au vu des critères. De plus, l'équipe féminine est montée en nationale 3, l'équipe masculine qui est déjà en nationale 3 est la 1<sup>ère</sup> place, elle devrait certainement monter en nationale 2. C'est une bonne chose, le club est formateur et a un bon état d'esprit.

M. Lamiray demande à Mme Bréham de se rapprocher de la ville de Canteleu puisque la ville de Maromme a augmenté la subvention, Canteleu devrait faire de même.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 25 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 33**

**UNANIMITE**

**Délibération n° 18 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association Canteleu Maromme tennis de table (CAMATT)**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Le club de Tennis de Table est dynamique et ambitieux. La forte présence de la pratique féminine au sein du club est une réelle locomotive pour ce dernier.

Les résultats du club lors de la saison 2021/2022 sont positifs et le club fait preuve d'une réelle volonté de structuration et de développement.

La Ville propose d'accompagner le club Canteleu Maromme Tennis de Table, par une subvention annuelle de fonctionnement de 2 900 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** la demande de subvention du CAMATT pour l'année 2023,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 900 € à l'association CAMATT pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray indique que ce club s'est bien relancé avec plusieurs montées successives et des adhérents plus nombreux. La subvention est donc augmentée un petit peu.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 24 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Robat – Mme Pécot)**

**VOTE : POUR : 31**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 19 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association d'art contemporain Le SHED**

**Rapporteur : M. Simonin**

Le SHED est une association qui a installé un centre d'art contemporain appelé l'Académie dans les locaux de la maison Pélissier en 2018. L'association est également implantée à Notre-Dame-de-Bondeville, dans l'ancienne usine Gresland.

L'association Le SHED œuvre à la promotion et à la découverte de l'art contemporain en organisant plusieurs fois par an des expositions et des résidences d'artistes, de notoriété nationale voire internationale, ce qui contribue à positionner Maromme sur la carte du monde, participent de son rayonnement et de son attractivité.

L'ambition du SHED au sein des locaux marommois est de développer un projet de résidences longues durées de jeunes artistes fraîchement diplômés, qui seront hébergés au deuxième étage de l'Académie. Des travaux de remise aux normes actuelles de sécurité doivent préalablement être menés.

## Conseil municipal – Séance du 17 janvier 2023

Cette année 2022 a été marquée par la signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs, première étape nécessaire à l'obtention du label de Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) délivré par le ministère de la Culture.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association Le SHED une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 €.

**Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant la demande de subvention du SHED pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au SHED pour l'année 2023,
- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray précise que sur le rapport et la délibération, si les élus se posent la question, il faut savoir que le mot Académie barré, n'est pas une erreur mais le graphisme utilisé par le Shed.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 24 Pouvoirs : 8**

**VOTE : POUR : 31**

**UNANIMITE**

### **Délibération n° 20 : Attribution des subventions de soutien aux projets des associations 2023**

**Rapporteur : Mme Bréham**

Certaines associations en plus d'une demande de subvention de fonctionnement peuvent déposer des demandes de subventions liées à un événement ou une situation remarquable. Ces demandes sont étudiées au cas par cas.

Les demandes de subventions d'ores et déjà formalisées pour l'année 2023, représentent 9 200 €, présentées comme suit :

<b>SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention accordée 2023</b>
AL MUSCULATION – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL	1 500 €
IMAJEU - RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES	2 000 €
IMAJEU – PROJET JUMELAGE	2 600 €
GOURM'EN DISENT – FESTIVAL GOURM'EN SCENE	1 600 €
MDMSA BDMINTON – CIRCUIT ELITE JEUNE + QUARTIERS D'ETE	1 500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 200 €</b>

Le club de Musculation perçoit une subvention spécifique de 1 500 € dans le cadre de la mise à disposition de son matériel aux services municipaux et aux élèves du lycée Palissy qui l'utilisent. Il est proposé d'attribuer au club de musculation une subvention de 1 500 € pour cet événement.

IMAJEU perçoit une subvention spécifique de 2 000 € pour l'organisation des Rencontres Photographiques qui se déroulent chaque année au mois de novembre à l'Académie. A cela s'ajoute un projet pluriannuel de jumelage photographique avec les villes jumelées et le soutien du CEI. Il est donc proposé d'allouer également une subvention exceptionnelle de 2 600 € au titre de l'année 2023 en plus de celle de 2 000 € dédiée aux Rencontres photographiques.

Souhaitant reconduire l'organisation du festival de théâtre amateur « Gourn'En Scène » dans l'Espace Culturel Beaumarchais, il est proposé d'accompagner l'association Gourn'en Disent à hauteur de 1 600 €.

Enfin, la dynamique du club de badminton MDMSA pour porter des projets sur le territoire du quartier politique de la ville mérite d'être soutenue, ainsi que sa politique de promotion de la pratique de haut niveau pour les jeunes avec l'Académie de niveau national et son circuit élite jeune. Il est donc proposé d'allouer une subvention exceptionnelle au club de badminton de 1 500 €.

#### **Le Conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget 2023 de la ville,
  
- Considérant le rapport de présentation,
- Considérant les demandes de subvention sur certains projets pour l'année 2023,
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- D'attribuer des subventions de soutien aux projets des associations au titre de l'année 2023 selon la liste ci-dessous :

<b>SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention accordée 2023</b>
AL MUSCULATION – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL	1 500 €
IMAJEU - RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES	2 000 €
IMAJEU – PROJET JUMELAGE	2 600 €
GOURM'EN DISENT – FESTIVAL GOURM'EN SCENE	1 600 €
MDMSA BDMINTON – CIRCUIT ELITE JEUNE + QUARTIERS D'ETE	1 500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 200 €</b>

- D'inscrire la dépense au compte 6574.

M. Lamiray précise que la ville verse des subventions de fonctionnement aux associations mais que pour cette délibération la subvention est liée à un événement, à un projet récurrent.

M. Lamiray demande s'il y a des questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote.

**Présents : 22 Pouvoirs : 8 Ne prennent pas part au vote : 4 (M. Debray – M. Lardans  
Mme Flahaut - Mme Sarta)**

**VOTE : POUR : 29**

**UNANIMITE**

### **Informations : Décision prise par le maire dans le cadre de sa délégation**

- **Décision n° 30 du 28/11/2022** : Intervention des clubs auprès des scolaires - MCV76 Volley-ball périodes 1, 2A et 2B (2022-2023)

- **Décision n° 31 du 28/11/2022** : Intervention des clubs auprès des scolaires - MDMSA Badminton périodes 2A et 2B (2022-2023)

- **Décision n° 32 du 28/11/2022** : Intervention des clubs auprès des scolaires - Basket Club Maromme périodes 2A et 2B (2022-2023)

- **Décision n° 33 du 29/11/2022** : Bail commercial L'Electricien - local n°708 - 375 m<sup>2</sup> - 1 249,99 € HT / mois

- **Décision n° 34 du 12/12/2022** : Bail précaire Etp Duran 76 - locaux n°707-717 - 375 m<sup>2</sup> - 1 249,99 € HT / mois

- **Décision n° 35 du 13/12/2022** : Bail commercial dérogatoire Sté Homu - 250 m<sup>2</sup>- du 01/01/2023 au 31/05/2024 - 833,33 € HT / mois

Mairie de Maromme  
Conseil municipal du 17 janvier 2023

- Décision n° 36 du 13/12/2022 : Bail commercial dérogatoire Samir Cherfioui - 250 m<sup>2</sup> - du 01/01/2023 au 02/05/2024 - local n°704
- Décision n° 37 du 15/12/2022 : Marché de fourniture de matériels et produits d'entretien 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LAMIRAY remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 21h15.

Le Secrétaire de séance,



Mme Hakima Chabane

Le Maire,



M. David Lamiray

